

LE MAGAZINE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Defense

JUIN 2016 / N° 1

GOUVERNEMENT

M. Alain-Richard DONWAHI
en charge de la Défense

DÉFENSE NATIONALE

Quelles missions pour les
forces armées Ivoiriennes ?

ATTAQUE TERRORISTE DE GRAND-BASSAM

La réactivité des Forces
de sécurité



**UNE ARMÉE FORTE
AU SERVICE DE LA
COHÉSION SOCIALE**



LA CÔTE D'IVOIRE
QUI GAGNE

LA VISION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

EDITO

DÉFENSE NATIONALE

Organisation et missions

MINISTÈRE

Alain-Richard Donwahi succède à Paul Koffi Koffi

Audiences

ACTIVITÉS

Signature d'un accord de défense avec la Turquie

Visite de travail dans les régions militaires

Surveillance des Côtes maritimes : un patrouilleur en renfort

L'Opération « Renard » pour contrecarrer les coupeurs de route

LES GRANDS DÉFIS DE LA DÉFENSE

Attaque Terroriste de Grand-Bassam : l'armée repart contre le terrorisme

Interview du Ministre auprès de la Présidence en charge de la Défense

Réunion ministérielle sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA : Discours de SEM. Alassane Ouattara

Hommage de la nation aux soldats tombés au champ d'honneur

Prévenir le terrorisme par une union sacrée entre populations et forces de l'ordre

EXCELLENCE

L'armée récompense ses meilleurs soldats

198 militaires décorés à l'Etat-major du camp Gallieni

STRATÉGIE MILITAIRE

Les écoles de stratégie : les Africains oubliés !

INTER-MINISTÈRE

Le Ministre Hamed Bakayoko invite les policiers à un changement de mentalité

Journée Internationale de la Femme

Le génie militaire au service de la salubrité urbaine

A L'INTERNATIONAL

5^{ème} sommet des Ministres de la Défense CENSAD

Sécurisation des frontières Côte d'Ivoire / Liberia

Le Ministre de la Défense, Alain-Richard DONWAHI, rencontre les Attachés de Défense

4

6

9-15

16-19

20-29

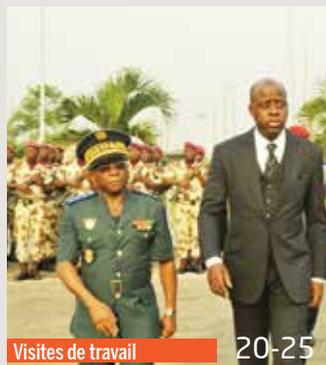
30-49

50-53

54-55

56-59

60-65



Visites de travail

20-25



Défense nationale

12-15



Le Chef suprême des armées

8

LES GRANDS DÉFIS DE LA DÉFENSE

La réactivité des forces face à l'attaque terroriste de Grand-Bassam



28-43

Directeur de publication : Alain-Richard DONWAHI

Directeur de la rédaction : Anoma Kanié Leandre

Rédactrice en chef : Dorcas KADJA

Comité de rédaction : Mariétou Djibo, Youssouf Traoré, Jean-François Curtis, Bene-hone Ester, Baptist Heinz

Collaboration : LT Colonel ABINAN KOFFI J-C (Service Communication des Armées, SCA), LT Colonel ABODOU Francis (Bureau d'Information et de Publication des Armées, BIPA), Lt ZANA (Service Communication de la Gendarmerie, SECOM)

Crédit photos : Service Communication des Armées, Gérard Namien



S.E.M. Alassane OUATTARA,
Président de la République de Côte d'Ivoire, Chef Suprême des Armées

Une armée forte au service de la cohésion sociale

Nos forces de défense et de sécurité, sorties profondément meurtries des années de crise, étaient déjà rongées insidieusement par plusieurs maux : le manque d'objectifs clairs, un déséquilibre des moyens humains et matériels, un rejet par le monde civil, la politisation, etc. L'armée doit désormais retrouver sa place dans le cœur des ivoiriennes et ivoiriens.

Le lien armée-nation, repensé, permettra également de valoriser l'image que ses membres ont d'eux-mêmes.

C'est pourquoi les Forces de Défense et de Sécurité doivent jouer leur rôle de « fabrique de cohésion nationale ». Ainsi donc, l'armée doit être au service de la cohésion sociale.

La création d'un service national obligatoire (de 45 à 60 jours) pour tous les fils et filles de la Côte d'Ivoire répond à ce souci. Ce service militaire, civil ou mixte procurera aux jeunes d'une même génération le goût de l'effort et le sens de la discipline, d'une part, et leur fera prendre conscience des valeurs qui les unissent et du destin commun qui les attend, d'autre part.

Dans ce cadre, une formation militaire de courte durée sera dispensée aux élèves fonctionnaires sortant de l'ENA ou des grandes écoles.

Les différents corps, la Police, la Gendarmerie, appuyés par l'armée travailleront de concert, conformément aux missions qui leur sont confiées, à savoir :

- assurer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur du pays par la Gendarmerie et la Police ;
- assurer la sécurité frontalière et garantir l'intégrité du territoire national avec l'appui de l'armée en cas de nécessité.

Pour ce faire, il sera donné aux Forces de Défense et de Sécurité les moyens nécessaires pour la pleine exécution de leurs missions :

Pour tous les corps

Le recrutement et les promotions se feront de façon transparente et sur la base de critères clairs :

- la formation, l'adhésion aux valeurs morales et militaires, l'expérience, le mérite, les résultats ;
- les casernes et autres locaux seront réhabilités, les dispositions essentielles du Code de la Fonction militaire seront appliquées, en ce qui concerne notamment la santé des militaires et de leurs familles ;
- le Tribunal Militaire sera remplacé par une Chambre Militaire auprès du Tribunal Civil ;
- la mise en place d'un cadre permanent d'échanges et de dialogues au sein des forces armées dans le respect de la discipline.

L *L'armée doit retrouver sa place dans les cœurs des Ivoiriennes et des Ivoiriens.*

Pour l'Armée

Les principes de base clairs de fonctionnement de la nouvelle Armée :

- Une organisation simplifiée ;
- Suppression des doublons de poste et des ambiguïtés ;
- Définition claire des responsabilités ;
- Réalisation a posteriori des contrôles des résultats et de l'efficacité des dépenses ;
- Définition par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale des missions de l'Armée, de ses budgets d'investissement et de fonctionnement ; Supervision et assurance nécessaires des activités de l'Armée par le Conseil Supérieur de Défense et le Ministère de la Défense ;
- Non-ingérence du monde politique dans son fonctionnement ;
- Ramener l'âge moyen des effectifs de plus de 40 ans aujourd'hui à 35 ans ;
- Offre des passerelles vers la vie civile aux militaires atteints par la limite d'âge ou de durée de service ;
- Passage de 10% à 30 ou 40%, la part des budgets consacrée à l'acquisition et à la maintenance des équipements, au fonctionnement courant, aux entraînements et aux manœuvres ;
- Traitement de la question des sureffectifs hérités des années de crise ;
- Démobilisation progressive et incitation au départ volontaire ;
- Proposition et octroi de pécules adaptés et des options concrètes de reconversion dans la vie civile.

Pour la Gendarmerie et la police

- L'intensification des forces de Police et de Gendarmerie : des moyens plus performants leur seront affectés dans leurs actions sur le terrain ;
- Un système judiciaire efficace qui traitera rapidement les dossiers des malfaiteurs et délinquants et les sanctionnera avec toute la rigueur et la sévérité nécessaires ;
- Mise en place d'un dispositif social pour prévenir la délinquance, réinsérer les primo-délinquants et minimiser les risques de récidive :
 - l'école obligatoire pour tous nos enfants jusqu'à l'âge de 16 ans ; une formation professionnelle pour tous ;
 - des emplois et des activités pour un maximum de jeunes ;
 - des périodes de service national militaire ou civil en lieu et place des peines de prison (pour les jeunes délinquants légers et pour certains types de délits).





M. Alain-Richard DONWAHI

Face à la menace, l'Eléphant sort les moyens de sa défense

L'attaque terroriste du 13 mars à Grand-Bassam a mis sous les feux des projecteurs, d'une certaine manière, l'état d'avancement de la Réforme du Secteur de la Sécurité entreprise depuis 2011. Si la prompt réaction des forces spéciales a pu permettre de limiter les dégâts et neutraliser les assaillants, c'est bien parce que l'Etat ivoirien s'est mis dans une posture anticipatrice de ce type d'évènement auquel malheureusement nos populations de la sous-région ouest africaine sont de plus en confrontées, avec l'explosion du narcotrafic et le foisonnement de groupes terroristes.

Au sortir de la crise post-électorale, la Côte d'Ivoire a montré que son système de défense a subi une grande mue. Que ce soit au niveau institutionnel comme au niveau structurel, de grands efforts ont été accomplis pour non seulement remettre les unités sur pied, mais surtout en relever le niveau pour épouser les contours de la nouvelle politique de défense d'un pays qui se projette comme une puissance régionale. Avec la réponse apportée à Grand-Bassam, nos compatriotes ont pu constater le niveau de coordination des différentes forces qui ont su jouer, chacune, leur partition dans un vaste plan défini par les plus hautes autorités.

Nos compatriotes ont pu également se rendre compte du niveau d'équipement de nos forces qui ne cessent de monter en puissance depuis la fin de la crise. Ces efforts se poursuivront pour rendre encore plus forte notre capacité de réponse aux menaces d'où qu'elles viennent et de quelque nature qu'elles soient. C'est là le but de la mission que nous a confiée le Chef de l'Etat, SEM. Alassane Ouattara, dont la vision est d'avoir une armée professionnelle et républicaine, au service du développement de la Nation.

Si les hommes doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour protéger le pays, ils méritent une attention en ce qui concerne l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. L'Etat fera sa part et continuera, dans le cadre des accords régionaux, à se concerter avec les autres Etats pour garantir une stratégie commune de lutte contre les menaces asymétriques. Il y va de la tranquillité de nos concitoyens qui peuvent, d'ores et déjà être rassurés de ce que tout sera mis en œuvre pour que leur sécurité soit toujours garantie.



Union - Discipline - Travail



S.E.M ALASSANE OUATTARA

CHEF SUPRÊME DES ARMÉES

Article 47: Le Président de la République est le Chef suprême des Armées.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

La loi N°2000-513 du 1^{er} août 2000 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, stipule que le président de la République est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités et accords internationaux. Il détermine et conduit la politique de la nation. Le président de la République est le Chef suprême des Armées. Il dirige et coordonne la politique de Défense définie en Conseil des Ministres et mise en œuvre par les différents départements ministériels. Il décide de la préparation et de la conduite supérieure des opérations.

Le Président de la République préside le Conseil supérieur de la Défense. Le Gouvernement dans son ensemble participe à la politique de défense qui est définie en Conseil des Ministres.

Dans ce cadre, chaque Ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de défense. Le Président de la République est le chef des armées et c'est sous son autorité qu'elles agissent en vertu de la constitution. La politique de Défense nationale est déterminée par le gouvernement et c'est le parlement qui en vote le budget.

La chaîne de commandement de la Défense nationale

La défense a pour objet d'assurer, en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, des traités et des accords internationaux. La défense nationale est donc un instrument privilégié de la souveraineté nationale. Elle est assurée par :

Le Chef de l'Etat, Chef suprême des armées

Le Président de la République est le Chef des Armées (article 47). Garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités, il est le seul à pouvoir donner l'ordre d'engagement des forces de défense. Le Président de la République définit les orientations et arrête les décisions en matière de défense au sein du conseil national de sécurité placé sous sa présidence. Il nomme aux emplois civils et militaires de l'Etat.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge de la Défense

Le Ministre auprès du Président de la République en charge de la Défense est responsable sous l'autorité du Président de la République, de l'exécution de la politique militaire et en particulier de l'organisation, de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des forces ainsi que de l'infrastructure militaire qui leur est nécessaire. Il a sous ses ordres le Chef d'Etat-Major Général des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire, et le Commandant supérieur de la gendarmerie nationale.

Le Chef d'Etat Major Général des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire

Les forces armées sont dirigées par les Chefs d'Etat-Major sous l'autorité du Chef d'Etat-Major Général des armées (CEMGA). Le Chef d'Etat-Major des armées est l'instance suprême au niveau militaire. Il a notamment un rôle important de coordination entre les états majors des armées, et assure le commandement des opérations militaires. Autour du Chef d'Etat-Major Général des FRCI se trouvent également les chefs des différents bureaux.

GARANT DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE



Garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire le Chef de l'Etat préside la cérémonie commémorative de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire.

Cette cérémonie est marquée par deux temps forts, à savoir le défilé militaire et la décoration de plusieurs personnalités. Le défilé militaire consiste au passage devant le Président de la République, Chef Suprême des Armées, des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) de la Gendarmerie et de la Police Nationale, du Drapeau de l'Etat et de la Garde Républicaine.

Participent en outre à cette cérémonie des détachements des différentes forces militaires, paramilitaires et spéciales, ainsi que des Forces internationales venues des pays amis.





MISSION DÉFENSE

Le Ministre de la Défense assiste le Président de la République dans l'exercice de ses fonctions. Il dispose de l'ensemble des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et de la Gendarmerie.

Sa mission : assurer en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population.



Le Ministère de la Défense assure de multiples missions sur le territoire national comme à l'international. Les armées assurent la sécurité de nos citoyens par la protection des territoires. Elles contribuent également aux opérations de maintien de la paix à l'extérieur.

MISSION PRINCIPALE

Le Ministère de la Défense est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de défense.

ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DE LA DÉFENSE

Le Ministre chargé de la Défense est responsable, sous l'autorité du Président de la République, de la politique de défense et en particulier, de l'organisation, de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des Forces ainsi que de l'infrastructure militaire qui leur est nécessaire. Il assiste le Président de la République pour leur mise en œuvre. Dans ce cadre, il en assure la bonne marche, le contrôle et la supervision de l'Administration de la Défense, des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire et de la Gendarmerie Nationale.

Les Services rattachés du Ministère de la Défense

- Inspection Générale des Armées ;
- Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale ;
- Contrôle Général de l'Administration et des Finances de la Défense ;
- Service de Communication des Armées ;
- Groupement Ministériel des Moyens Généraux ;
- Secrétariat Permanent de la Commission pour l'interdiction des Armes Chimiques en Côte d'Ivoire.



LES MISSIONS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'appui aux systèmes d'information et d'alerte

En cas de situation exceptionnelle, le ministère de la Défense en synergie avec les autres ministères, met en place des missions de surveillance aérienne et maritime en parallèle.

La surveillance de l'espace aérien

L'armée de l'air utilise des moyens pour protéger la population contre les menaces venant du ciel.

Agissant dans un cadre interministériel, afin de détecter et identifier tous les appareils survolant le territoire national. Cette défense aérienne repose aussi sur des accords diplomatiques garantissant une coordination avec les pays limitrophes.

la lutte contre les trafics illicites

Les armées peuvent apporter leur soutien direct aux forces de sécurité participant à la lutte contre les trafics illicites. Dans ce cadre, elles jouent un important rôle vu leur dispositif de surveillance des côtes maritimes.

LES MISSIONS DE SECOURS

L'armée est un outil de promotion sociale et d'assistance au profit de l'ensemble de la population notamment dans l'appui aux services de secours en cas de catastrophes naturelles (tremblements de terre, incendies, inondations, etc...).

Le secours en mer

Le Ministère de la Défense est impliqué dans les aspects opérationnels du sauvetage en mer.

Des militaires au service de la santé publique

Sous l'autorité du Chef d'État-Major Général des Armées, le Service de Santé des Armées (SSA) remplit une double mission, au profit des forces armées et de la santé publique. Ainsi l'Hôpital Militaire des Armées est un centre hospitalier d'instruction des armées (HMA). Il a pour principale vocation le soutien des forces armées. Assimilé par le ministère de

la Santé aux centres hospitaliers et universitaires (CHU), le HMA est un établissement polyvalent de soins. Il est ouvert au public.

Des pompiers pour protéger Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké

Les missions du Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires concernent trois domaines d'action : le secours aux personnes, le risque technologique urbain et la lutte contre le feu.

Elles sont assurées dans les grands centres urbains d'Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké et Korhogo. L'action du GSPM est complémentaire avec celle de l'ONPC. Ces deux organismes partageant autant que faire se peut, les mêmes informations, modes d'action, de formation et d'entraînement dans un souci d'efficacité et d'économie.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

4 *Les forces armées assurent en permanence la sûreté du territoire, de son espace aérien associé et de nos côtes maritimes.* **7**

Elles sont en permanence en mesure d'apporter leur appui aux opérations de gestion de crise consécutives, par exemple, à des attaques terroristes, ou à une catastrophe naturelle ou technologique. Les forces aériennes et navales assurent, en permanence, la tenue de la posture de dissuasion.

La collaboration civilo-militaire

La coopération civilo-militaire est une fonction opérationnelle destinée à améliorer l'intégration des forces armées dans l'environnement civil d'une situation de crise. Elle facilite l'accomplissement des missions militaires, le rétablissement d'une situation sécuritaire normale et la prise en compte de la gestion de la crise par les autorités civiles. Cette nouvelle méthode de gestion de crise est nécessaire pour la résolution efficace des conflits.

LES FORCES ARMÉES

Armée de Terre

Organisée en 2 zones de défense (Nord et Sud) et 4 régions militaires (Sud-Ouest, Sud Est, Nord-Ouest, Nord-Est), l'armée de terre est commandée par un état- major de l'armée de terre, disposant de tous les moyens nécessaires pour assumer ses missions et directement subordonnée à l'État-Major Général des Forces Républicaines. Elle est constituée exclusivement d'unités régulières entraînées et disposant d'équipements adapté, strictement nécessaires à la conduite des missions.

Armée de l'Air

Organisée en deux régions de défense aérienne et trois bases aériennes (Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké), qui abritent également les structures écoles spécifiques, l'armée de l'air assure toutes les missions de défense aérienne et anti aérienne, de surveillance, de renseignement et de transport, au profit de toutes les autres forces. Elle est commandée par un état-major de l'armée de l'air, disposant de tous les moyens nécessaires pour assumer ses missions et directement subordonné à l'État-Major Général des Forces Républicaines.

Marine nationale

Organisée en 2 régions maritimes et 3 bases navales à San Pedro, Abidjan et Adiaké qui abritent également les structures écoles spécifiques la marine nationale joue un rôle central dans l'Action de l'Etat en Mer (AEM). Elle assure la défense et la surveillance de la façade maritime contre tous les trafics et les actes de piraterie croissants ainsi que la prévention et les secours en mer. Elle est commandée par un état-major de la marine, disposant de tous les moyens nécessaires pour assumer ses missions et directement subordonné à l'État-Major Général des Forces Républicaines.

Forces Spéciales (FS)

Créées par décret présidentiel en 2011, les Forces spéciales ont démontré une capacité de premier ordre pour les interventions dans l'urgence, en complément des unités traditionnelles. Elles sont particulièrement adaptées aux besoins de réaction sans délai et en souplesse contre un dispositif hostile et complexe. Elles offrent au Président de la République, Chef Suprême des Armées, des options diverses et adaptées aux situations non conventionnelles.

Le Groupement de Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)

Le Groupement de Sapeurs-pompiers militaire est une unité autonome, administrée par l'État-Major Général des Armées. Il relève du Ministère chargé de la Défense. Les missions du GSPM concernent trois domaines d'action : le secours aux personnes, le risque technologique urbain et la lutte contre le feu.

Elles sont assurées dans les grands centres urbains d'Abidjan, de Yamoussoukro et Korhogo.

La Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie Nationale est une force qui exerce ses missions de police administrative (sécurité publique, maintien de l'ordre, renseignement, assistance et secours, circulation routière) et judiciaire (constatation des infractions, recherche et interpellation des auteurs d'infractions à la loi pénale, enquêtes judiciaires), prioritairement dans sa zone de compétence, sous l'autorité du représentant de l'Etat.

La Gendarmerie Nationale, en qualité de Force Armée, participe à la défense du territoire en unités constituées aux côtés des forces armées et accompagne les unités combattantes engagées sur des théâtres d'opérations extérieures au titre de la prévôté. Son commandement est assuré par le Commandement Supérieur de la Gendarmerie qui a compétence sur tout son personnel sous l'autorité du Ministère de la Défense.

LES FONCTIONS STRATÉGIQUES

1 Connaître et anticiper

C'est la première ligne de défense pour appréhender la complexité des situations et anticiper les crises dans un environnement instable.

2 Prévenir

Une des meilleures façons de garantir notre sécurité est d'agir au plus tôt sur les causes des conflits. La prévention consiste à agir en amont des crises pour éviter leur apparition ou leur aggravation. .

3 Dissuader

Dissuader, contre tout adversaire étatique qui voudrait s'en prendre à ses intérêts vitaux, par quelque moyen que ce soit.

4 Protéger

La protection de la population et du territoire est au cœur de la stratégie de sécurité de défense.

5 Intervenir

L'intervention demeure un mode d'action essentiel des forces armées, particulièrement à l'extérieur du territoire national. La capacité d'intervention garantit nos intérêts stratégiques et nos responsabilités internationales.

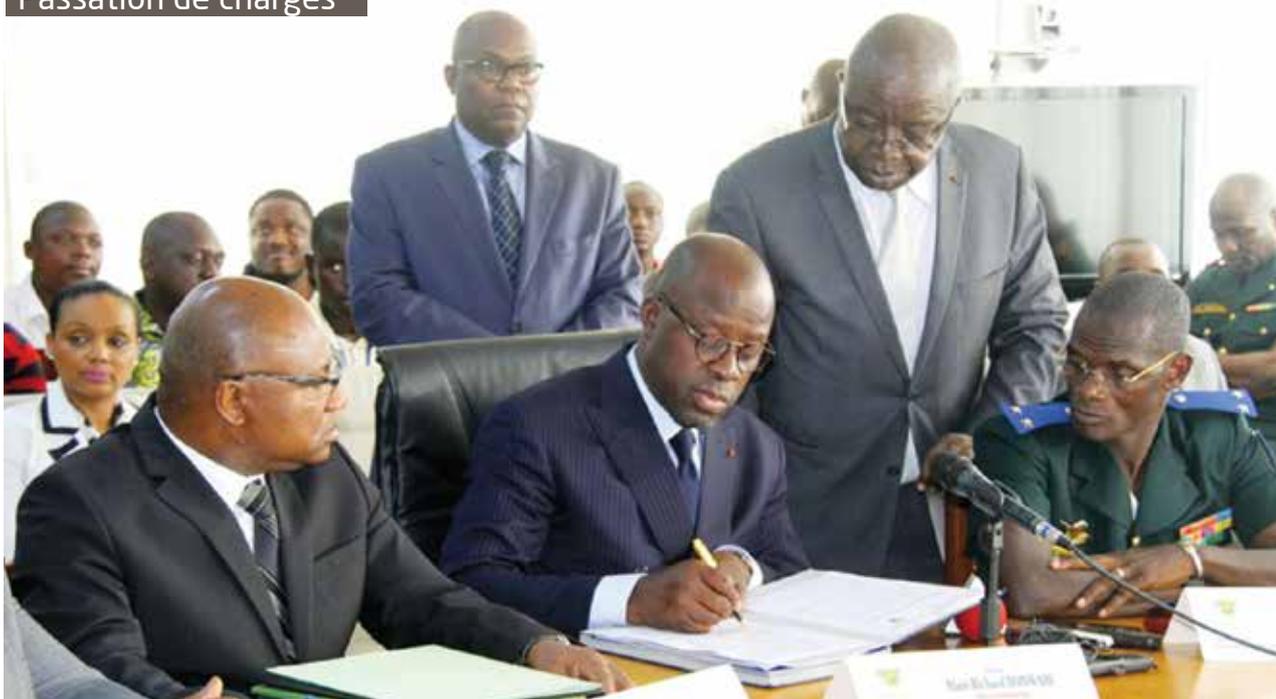


Ministère de la Défense

Alain-Richard DONWAHI aux commandes

« C'est un devoir de réformer l'armée afin que les objectifs du Président de la République soient atteints d'ici à 2020 »

Passation de charges



Alain-Richard Donwahi succède à Paul Koffi Koffi

M. Alain-Richard Donwahi est désormais aux commandes du Ministère de la Défense. La passation des charges avec son prédécesseur, M. Paul Koffi Koffi nommé Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, s'est déroulée le jeudi 14 janvier 2016, dans la salle de conférence dudit ministère au Plateau, sous la supervision du représentant du Secrétaire Général du Gouvernement. La rencontre a enregistré la présence de la haute hiérarchie militaire, notamment, le Chef d'État-Major Général des Forces Républicaines, le Général Soumaïla Bakayoko.

Pour rappel, le Ministre Alain-Richard Donwahi, reconnu comme un homme du sérail sécuritaire en Côte d'Ivoire, a piloté depuis 2012, le "grand chantier" de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) qui a abouti, aujourd'hui à la Loi de Programmation Militaire 2016-2020 adoptée à l'unanimité en session extraordinaire à l'Assemblée Nationale le 4 janvier 2016.



Biographie

A la faveur de la formation du Gouvernement du 12 janvier 2016, M. Alain-Richard Donwahi a été nommé au poste de Ministre auprès du Président de la République, chargé de la Défense.

De mai 2012 à janvier 2016, il a occupé les fonctions de Conseiller Spécial du Président de la République, chargé de la Défense et de Secrétaire du Conseil National de Sécurité (CNS). A ce titre, il a joué un rôle prédominant dans la conception de la Stratégie de Sécurité Nationale qui définit de façon cohérente l'action des principaux acteurs intervenant dans la sécurité intérieure et extérieure de la Côte d'Ivoire. Eminent Cadre issu du secteur privé, M. Alain-Richard Donwahi a occupé, de 1987 à 2002, les fonctions de Président et d'Administrateur de plusieurs sociétés évoluant dans le secteur agricole et agro-industriel.

Sa riche carrière dans la haute Administration Publique débute en 2003 par son entrée au Cabinet du Premier Ministre, Seydou Elimane Diarra, en qualité de Conseiller Spécial, chargé de la Sécurité, de la Jeunesse, des Sports et du Service Civique. Il a été également, Président de la Commission Nationale pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion (CNDDR). Soucieux des questions de développement local et du bien-être des populations, M. Alain-Richard Donwahi est, en outre, Président du Conseil Régional de la NAWA depuis 2013.

Audiences



FRANCE La France compte renforcer sa coopération militaire

Le 28 janvier 2016, le ministre auprès du Président de la République chargé de la Défense a accordé une audience à Son Excellence Georges Serre, Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, à son cabinet, au Plateau. Pendant près d'une heure, les deux personnalités ont échangé sur les priorités de ce département ministériel, notamment la question de coopération militaire, en vue du renforcement de la surveillance maritime. A l'issue des échanges, la France a annoncé son soutien à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Action de l'Etat en Mer.

USA

Les Etats-Unis apportent un appui important à l'Action de l'Etat en Mer

Une séance de travail avec une délégation américaine conduite par l'ambassadeur des Etats-Unis en Côte d'Ivoire SEM. Terrence MC Culley et le Ministre chargé de la Défense Alain-Richard Donwahi s'est tenue ce lundi 1^{er} février à la salle de Conférence du ministère de la Défense.



Au menu de cette rencontre, un point de la situation sur la coopération militaire entre les Etats-Unis et la Côte d'Ivoire avec en prime les questions de sécurité maritime à travers l'action de l'Etat en mer.

Ainsi donc, les Etats-Unis décident d'apporter une assistance technique dans le cadre de la formation des forces en vue de la protection des côtes maritimes.



IRAN

Le 23 février 2016, le Ministre auprès du Président de la République chargé de la Défense a reçu en audience l'ambassadeur d'IRAN, Son Excellence Mansour Sakib MEHR. L'entretien a porté sur les relations bilatérales entre son pays et celui de la Côte d'Ivoire.

A Cette rencontre le diplomate a félicité le nouveau Ministre pour sa nomination à ce poste.



TURQUIE Annonce de la visite prochaine du Président de la République Turque

Le 02 mars 2016, le Ministre auprès du Président de la République Alain-richard Donwahi a reçu en audience l'ambassadeur de la Turquie en Côte d'Ivoire, Edna Demir. Au centre des échanges, la préparation d'un accord de coopération, en prélude à la visite très prochaine du Président Turc, Recep Tayyip Erdogan en Côte d'Ivoire.

Edna Demir a indiqué être venue faire le point sur l'accord en préparation avec le Ministre qu'elle a, par ailleurs, félicité pour sa nomination à ce poste ministériel. Elle a jugé « satisfaisante » la coopération qui existe entre son pays et la Côte d'Ivoire. Le ministre a remercié son hôte du jour pour cette visite.



EGYPTE

Le 1^{er} mars 2016, une délégation égyptienne conduite par l'ambassadeur d'Égypte en Côte d'Ivoire a été reçue en audience par le Ministre auprès du Président de la République chargé de la Défense, M. Alain-Richard Donwahi.

Cette rencontre a été l'occasion pour l'ambassadeur de remettre officiellement une invitation au Ministre de la Défense pour sa participation au 5^{ème} sommet des Ministres de la Défense de la Censad qui aura lieu en Égypte.



ONU CI

Le 1^{er} février, le Ministre auprès du Président de la République, chargé de la Défense, Alain-Richard Donwahi a échangé en fin d'après midi, avec la Représentante spéciale du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Aïchatou MINDAOUDOU.

Une délégation de l'ONU CI conduite par sa Représentante Spéciale Aïchatou MINDAOUDOU a été reçue le 18 février dans la salle de conférence du ministère de la Défense. Au cours de cette rencontre le porte-parole de la mission a annoncé le départ officielle dans les prochains mois de l'Onuci de la Côte d'Ivoire.



BELGIQUE

Dans le cadre de sa tournée dans les ministères, l'Ambassadeur de Belgique Son excellence Monsieur Hugues CHANTRY a été reçu en audience, le lundi 15 avril, par le Ministre auprès du Président de la République chargé de la Défense.

Au cours de cette rencontre, il a été évoqué la question de l'accréditation de l'Attaché de Défense Belge en Côte d'Ivoire ainsi que les perspectives de coopération entre les deux pays.

L'UNION EUROPÉENNE

Le 23 mars le Ministre en charge de la Défense a reçu en audience l'ambassadeur de l'Union Européenne (UE), S.E M Jean-François Valette.

Au cours de leur entretien, l'ambassadeur a réitéré le soutien de l'Union Européenne à la restauration de la présence de l'Etat dans ses divers domaines ainsi que son engagement dans les actions décisives dans le cadre de l'Action de l'Etat en Mer en Côte d'Ivoire.





TURQUIE-CÔTE D'IVOIRE

Signature d'un accord de défense avec la Turquie

Le Président Recep Tayyip Erdogan a plaidé pour le suivi et la réalisation des accords signés

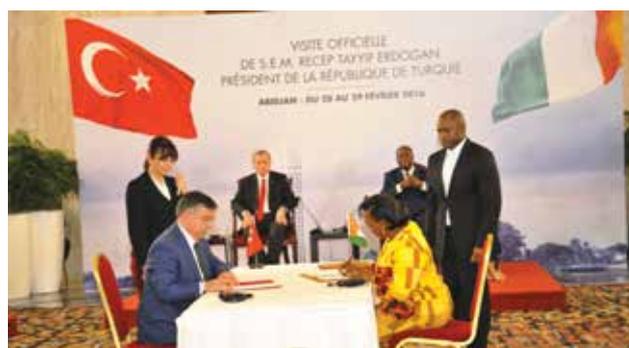


A la faveur de la visite officielle de 48 heures du Président de la Turquie, SEM Recep Tayyip Erdogan, en Côte d'Ivoire, du 28 au 29 février 2016, neuf accords de coopération et d'amitié ont été signés entre les deux pays.

Au titre des accords, l'on note la signature d'un mémorandum d'entente relatif à l'amélioration des relations entre les deux pays, la signature d'un accord de coopération concernant l'industrie et la défense.

Au niveau diplomatique, la Côte d'Ivoire et la Turquie ont signé un accord d'échanges de terrain pour la construction d'une mission diplomatique dans chacun des deux pays.

Les secteurs de la santé et des sciences médicales, de l'urbanisme, de la coopération bilatérale et de la régulation des médias audiovisuels n'ont pas été omis. Le Président turc, SEM Recep Tayyip Erdogan, à l'issue de la signature de ces accords, a plaidé pour le suivi et la réalisation de tous ces accords signés.



Visites de travail



**dans
les régions militaires
et les légions de
gendarmerie**



ABIDJAN



Camp AGBAN : le Commandant Supérieur de la gendarmerie et le Ministre saluant le drapeau



La Marine Nationale : le Chef d'État-Major Général Adjoint, chargé des opérations, le Ministre et le Commandant Marine



Visite au GATL



Camp Akouédo : le Ministre saluant le Général de l'armée de terre



Visite à l'État Major des armées

Le soldat nouveau

C'est en substance le message qu'a prôné le nouveau Ministre auprès du Président de la République en charge de la Défense, aux soldats lors de ses visites de travail dans les régions militaires et les légions de gendarmerie.

En effet Alain-Richard Donwahi, un mois après sa nomination, a entamé une série de visite en se rendant le vendredi 12 février à l'Etat-Major Général des Forces Républicaines. Le 16 février, ce fut le tour du camp AGBAN de la Gendarmerie Nationale qui a reçu la visite du nouveau Ministre Alain-Richard Donwahi.

Les 17 et 18 février 2016, il s'est rendu successivement au Commandement des Forces terrestres (Comter) sis à Akouédo ancien camp et à la Base aérienne d'Abidjan.

Les régions militaires n'ont pas été oubliées. En effet, les régions militaires de Daloa, de Bouaké et de Korhogo ont été visitées respectivement les 03 mars, 20 et 26 avril 2016. Le but de ces rencontres était de toucher du doigt les réalités du terrain.

Au cours de ses visites, le Ministre en charge de la Défense a sollicité l'avènement du soldat nouveau qu' il a défini en ces termes :

4 *Le soldat nouveau, c'est celui qui est fier d'être soldat. C'est celui qui est fier de porter son uniforme.*

L'uniforme est un signe distinctif qui véhicule des valeurs nobles. C'est l'uniforme qui permet de reconnaître le militaire dans un groupe donné, et qui conduit naturellement le citoyen à le respecter.

Le soldat nouveau doit être discipliné et au service des populations.

Plus jamais nous ne devons rencontrer de soldats irrespectueux. Nous devons faire en sorte de reconstruire et préserver ce lien Armée-Nation, que nous avons perdu à un moment donné.

Enfin, le soldat nouveau est celui qui met sa vie en péril pour sauver sa patrie et défendre fièrement notre drapeau 🇨🇮

Source SCA



Daloa



Bouaké



Korhogo

Un patrouilleur baptisé SÉKONGO en renfort



La marine nationale ivoirienne a été dotée d'un patrouilleur baptisé «sékongo», pour accroître son dispositif de surveillance et faire face aux menaces récurrentes en mer, le vendredi 19 février 2016 à Abidjan.

A l'occasion de la remise de cet engin, Alain-Richard Donwahi, Ministre auprès du Président de la République, chargé de la Défense a exhorté la marine nationale à «assurer une vigilance permanente dans les eaux».

« Je vous exhorte à mettre tout en œuvre pour assurer une vigilance permanente dans les eaux », a insisté le Ministre ivoirien en charge de la Défense. Pour Alain-Richard Donwahi, «la marine est plus qu'outillée pour faire face aux

menaces en forte croissance en mer. Il faut maintenir la lutte permanente dans les eaux ».

« C'est un évènement majeur qui couvre le dispositif de surveillance de l'eau (...). Ce n'est pas le dernier (patrouilleur), d'autres viendront », a-t-il promis à la réception de l'engin.

Pour sa part, le Contre-Amiral Djakaridja Konaté, Commandant de la marine nationale de Côte d'Ivoire, s'est réjoui de la réception de cet autre patrouilleur qui permettra



entre autres, « *d'assurer une descente plus continue en mer et d'accomplir avec efficacité les missions* ».

La flotte navale de la marine nationale présentait un tableau sombre, selon son premier responsable depuis plusieurs années. « *Avant la livraison de l'émergence (2014) et du bouclier en (2015), la marine nationale a réceptionné son dernier navire de guerre et de haute mer, le patrouilleur intrépide en 1977, une péniche dénommée Atchan en 1988* », a-t-il rappelé.

Le patrouilleur Capitaine de Frégate Sekongo a accosté, tôt vendredi matin, à la base annexe de la Marine nationale à la

lisière du quartier administratif et des affaires de la capitale économique ivoirienne, après un périple de 3 semaines qui l'a conduit de L'orient en France avec des escales à Aghadir (Maroc) et à Dakar (Sénégal), sous la houlette du Capitaine Franck Kati Coulibaly.

Ce patrouilleur est baptisé «CF Sékongo » du nom du Capitaine de Frégate Sékongo Doulaye décédé au cours du chavirement d'une embarcation sous le Pont Félix Houphouët-Boigny en 2012 avec 5 autres marins.

Source Base navale de la marine nationale



Général Kouassi Kouakou Gervais, Commandant Supérieur de la Gendarmerie

Sécurisation des biens et des personnes

L'Opération « Renard » pour contrecarrer les coupeurs de route

Pour faire face au phénomène de coupeurs de route, la Gendarmerie Nationale a mis en place, depuis 2012, l'opération « RENARD ». Une opération permanente de lutte contre les coupeurs de route sur tout le territoire et déployant près de 2 000 gendarmes chaque jour. Elle se traduit sur le terrain par des actions de présence, notamment, le pré-positionnement des gendarmes, les patrouilles sur les différents axes et les bouclages des zones criminogènes, en vue d'anticiper et d'empêcher les attaques. Il s'agit également de neutraliser et de détruire les bandes armées rencontrées sur le terrain.

Depuis le début de ces opérations en 2012, ce sont plus de 1.000 armes (tout calibre confondu), environ 40.000 munitions (tout calibre confondu) et près de 10.000 kg de drogue qui ont été saisis. En 2015, les opérations menées ont permis de neutraliser 18 coupeurs de route et d'appréhender 17 d'entre eux. C'est donc à juste titre que le Général de Corps d'Armée Kouassi Kouakou Gervais invite les populations à une franche collaboration, en dénonçant les activités et les déplacements suspects dans leurs localités.

Des coupeurs de routes neutralisés à Soubré

Engagée dans la lutte contre le grand banditisme, la Gendarmerie Nationale mène de jour comme de nuit, diverses opérations sur toute l'étendue du territoire national en vue de favoriser la libre circulation des personnes et des biens.

C'est dans ce contexte, que dans la nuit du mardi 19 avril 2016, à travers l'opération « Renard », un détachement de l'escadron mobile de Soubré mène une patrouille de

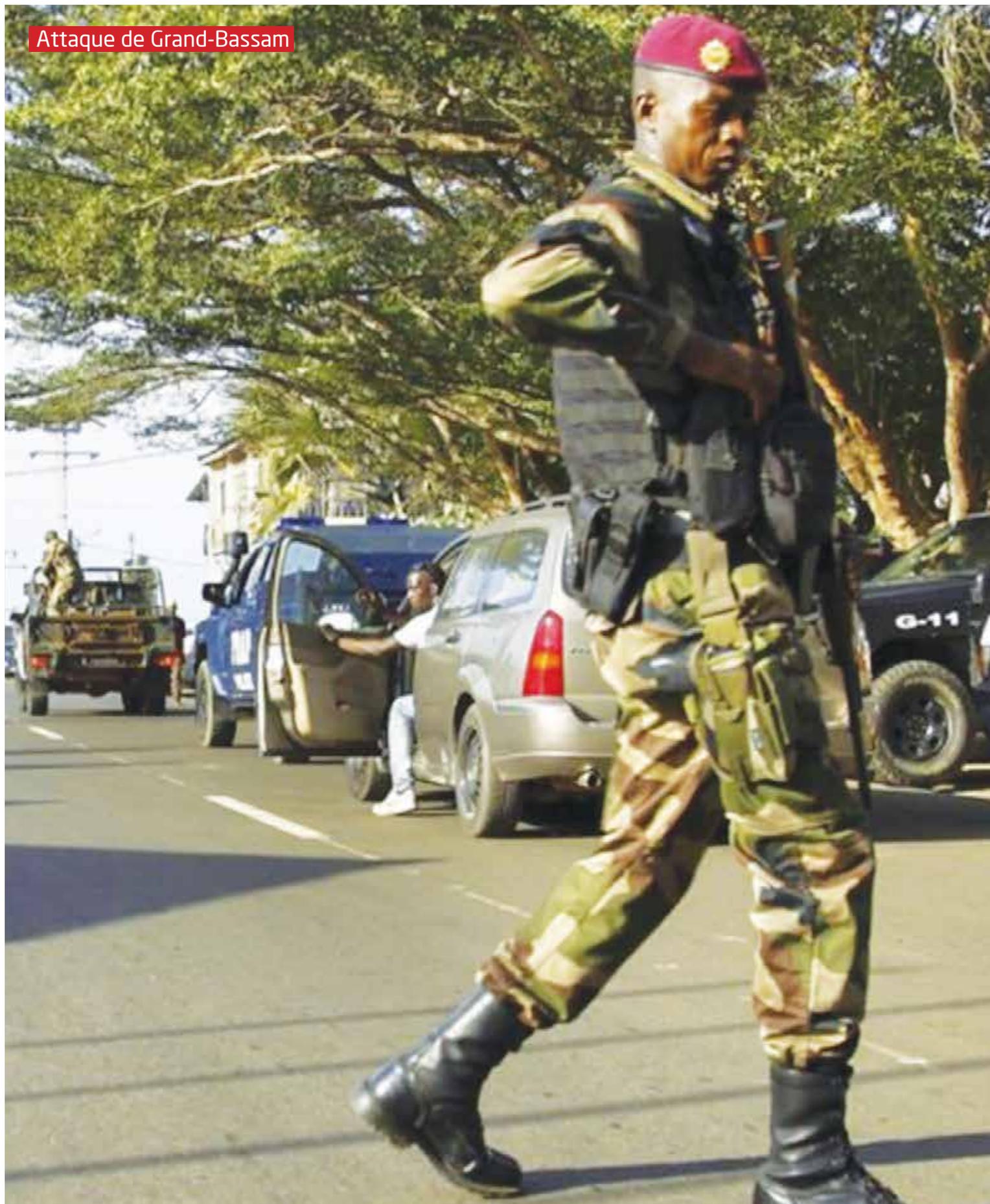
sécurisation sur l'axe Soubré-Grand-Zattry. Peu avant 02 heures du matin, l'équipage aperçoit un véhicule stationné dans la pénombre. A cette heure tardive de la nuit, l'équipage s'emploie à s'approcher davantage pour se faire une idée de la présence de cet engin.

A l'approche de la patrouille, les occupants de l'automobile, conscients de leur qualité de mauvais citoyens tentent de quitter les lieux. Ils ouvrent le feu en direction des gendarmes pour couvrir leur fuite. La riposte de l'équipage de l'escadron mobile leur est fatale. Deux d'entre eux sont abattus sur le coup. Leurs deux autres compagnons d'aventure qui bénéficient de la complicité de l'obscurité disparaissent dans la nature. Leur arsenal d'assaut, fort de 03 Kalachnikov, 03 chargeurs, 68 munitions de 7.62 mm, une machette et une cagoule, a été saisi. La gendarmerie reste en alerte et une enquête est ouverte afin d'identifier les quidams abattus et retrouver les deux autres en fuite.



Service de communication de la Gendarmerie Nationale

Attaque de Grand-Bassam





L'armée rempart contre le terrorisme

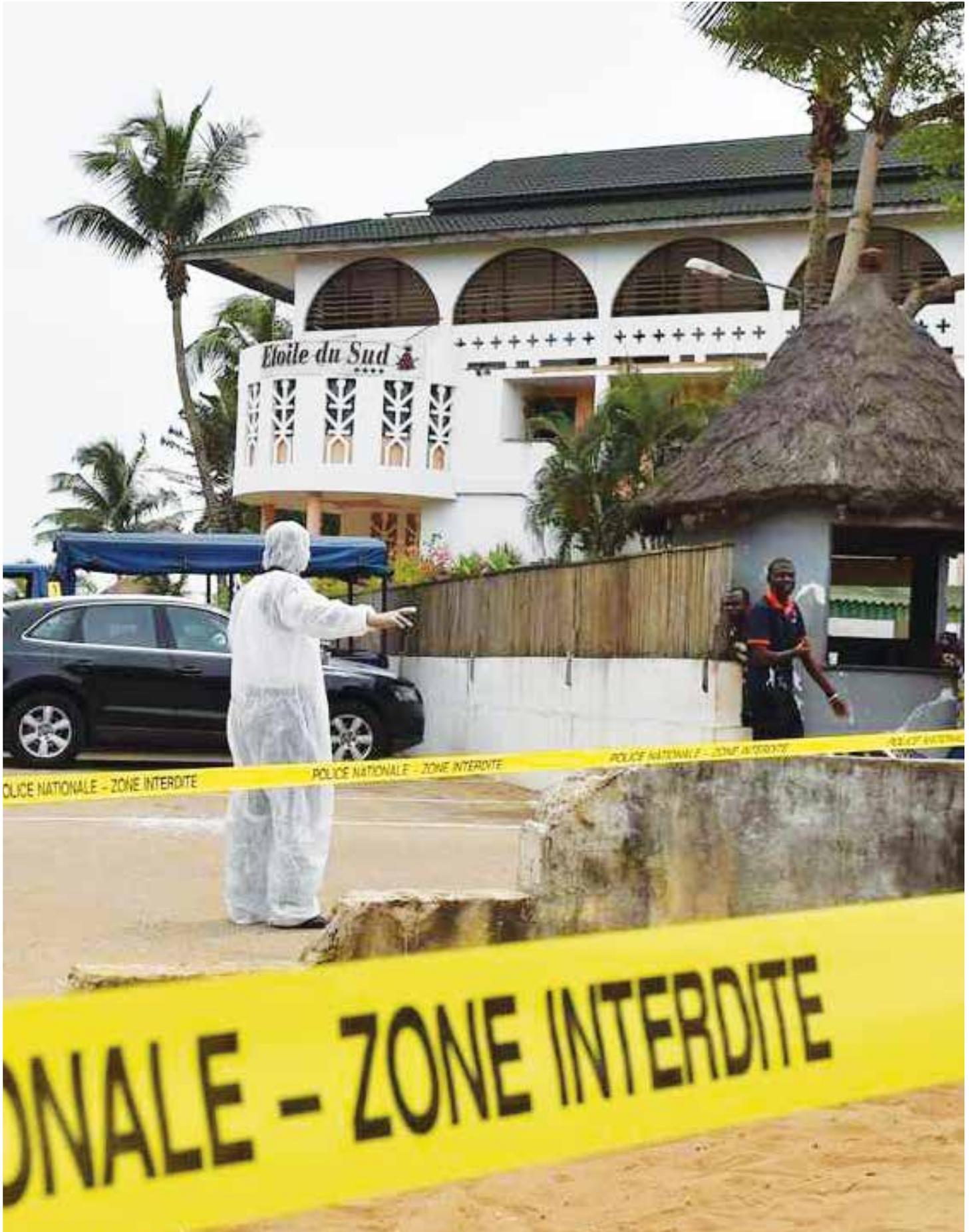
C'est en milieu de journée du dimanche 13 mars 2016 que des assaillants lourdement armés ont ouvert le feu sur la plage de Grand Bassam, ville située à 40 km à l'est d'Abidjan, fréquentée en majorité par des Occidentaux. En cet après-midi particulièrement ensoleillé, plusieurs centaines de personnes s'étaient retrouvées sur cette plage.

Pensant au départ à un braquage, les premières unités de police arrivées sur place, ont confirmé l'attaque terroriste. face au massacre des populations qui se profilait à l'horizon les forces de l'ordre, sur instruction de SEM. Alassane Ouattara, Chef suprême des armées, ont mené la riposte.

Ainsi, les éléments de l'unité de police spécialisée contre les attaques terroristes (FRAP), l'unité d'intervention de la gendarmerie nationale, les Forces spéciales, les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire, appuyés des forces françaises, ont investi la zone, théâtre de l'attaque terroriste.

Le bilan provisoire est de 22 victimes décédées dont 19 civiles et 3 éléments des forces spéciales. 33 blessés dont 26 sont encore dans les structures sanitaires publiques et privées et totalement pris en charge par l'Etat.







Le Chef suprême des Armées sur les lieux :

«La Côte d'Ivoire ne se laissera pas intimider»

Le Président de la République a été ferme dans ses propos face à l'acte ignoble perpétré à Grand-Bassam. Condamnant l'attaque terroriste, il a fait savoir que le terrorisme n'empêchera pas la marche de la Côte d'Ivoire vers l'émergence.

Le Président de la République qui a déposé une gerbe de fleurs à la plage, devant l'hôtel «Étoile du Sud» de Grand-Bassam, théâtre de l'attaque, en mémoire des victimes, a souligné : « Nous ne nous laisserons pas intimider, décourager par les terroristes. La Côte d'Ivoire reste debout ». « C'est une épreuve pour la Côte d'Ivoire, mais c'est également le moment de montrer notre union, notre force », déclarait ce jour-là le Chef de l'Etat dont nous livrons ci-après un extrait de l'allocution du lundi 14 mars : « En ces moments de

grande douleur et de vive émotion pour notre pays, pour le peuple ivoirien et pour tous les pays dont des ressortissants ont perdu la vie, je présente mes condoléances les plus attristées aux familles des victimes.

Je salue la mémoire de tous ceux qui ont été si durement arrachés à l'affection de leurs familles et de leurs proches. Aux blessés, je souhaite un prompt rétablissement. Je voudrais les assurer que la Nation se tient à leurs côtés. A tous ceux qui ont été touchés par ces actes barbares, je voudrais exprimer la solidarité et la compassion de la Nation toute entière. « Je condamne avec la plus grande fermeté ces attaques odieuses et lâches sur des personnes innocentes. (...) La Côte d'Ivoire est une grande Nation.

Face à ces actes, le peuple ivoirien uni, ne se laissera pas intimider. Notre peuple est un grand peuple. Un peuple qui a foi en l'avenir et qui a démontré, en de multiples occasions, sa capacité à surmonter les crises, sa force et son union face à l'adversité.

Oui, la Côte d'Ivoire est debout! Debout pour combattre les lâches et protéger son peuple! Nous ne permettrons pas que des terroristes freinent notre marche vers l'émergence. Bien au contraire, ces actes nous renforcent dans notre vision d'une Côte d'Ivoire unie, qui se développe afin d'améliorer le quotidien de chaque Ivoirien. Ces actes barbares renforcent notre conviction que c'est ensemble que nous allons relever les défis auxquels notre pays est confronté (...).

L'important rôle du Plan d'Action de lutte Contre le Terrorisme

Face à la menace terroriste dans le monde, la Côte d'Ivoire a pris plusieurs mesures. Parmi elles, la mise en place d'un Plan d'Action Contre le Terrorisme (PACT). En effet, dès les premières attaques, ce plan a été activé et placé en vigilance rouge, le plus haut niveau de vigilance. Ce plan définit les conduites à tenir en pareille circonstance, prévoit la gestion de la crise par des structures, selon un schéma horizontal qui place au sommet un «PC Autorités» et un «PC» opérationnel. C'est donc ce schéma qui a fonctionné avec le PC Autorités logé au Ministère de l'Intérieur et le PC opérationnel installé, pour la circonstance, au plus près du théâtre des opérations à Grand-Bassam.

Le dimanche 13 mars, un comité de crise s'est tenu au Ministère de l'Intérieur en présence du Chef de l'Etat, des grands commandants des différentes Forces engagées et plusieurs membres du Gouvernement en vue de coordonner toutes les initiatives. Les opérations sur le terrain étaient suivies de bout en bout par le comité.

A l'issue des réflexions menées, le Président de la République a ordonné l'assaut en sa qualité de Chef Suprême des Armées. Alassane Ouattara qui ne s'est pas contenté de gérer la crise depuis le ministère s'est immédiatement rendu sur les lieux de l'attaque, aussitôt l'assaut terminé, pour exprimer sa compassion aux familles

des victimes et reconforter les blessés. Grande première dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, la gestion de l'attaque de Grand-Bassam depuis la salle de crise du Ministère de l'Intérieur a montré la grande attention accordée aux questions sécuritaires par les autorités ivoiriennes. Les autorités ont réagi avec une promptitude qui a rassuré les populations.

La présence des grands commandants des forces de défense et de sécurité sur le théâtre des opérations a permis de répercuter sans déperdition de temps et d'énergie, les instructions émanant de la hiérarchie. Le PC installé à Grand-Bassam fut un relais efficace pour traduire en termes opérationnels les directives nécessaires pour l'issue

rapide de la crise.

Cette gestion de la crise loin d'être une sinécure, a mobilisé, au plus haut sommet de l'Etat, toutes les énergies dans une synergie d'actions qui aura permis de montrer que la Côte d'Ivoire reste sur de solides appuis.

Cependant, la population doit savoir que le terrorisme ne se combat pas que par les forces de sécurité. Les populations doivent observer une certaine vigilance face à leur entourage et coopérer avec les Forces de sécurité pour la prévention et la surveillance de la radicalisation religieuse et des actes de terrorisme.



Conseil des ministres à Grand-Bassam



Une réactivité efficace des forces de sécurité face aux assaillants

Il leur aura fallu très peu de temps pour se rendre sur les lieux de l'attaque de Grand-Bassam le dimanche 13 mars. Cette réaction prompte des forces spéciales a été saluée par tous. Elles ont fait preuve de professionnalisme et d'une maîtrise des procédés d'assaut contre les terroristes.

Engagées dans un violent combat contre des terroristes sans foi ni loi, les Forces spéciales ivoiriennes ont perdu trois valeureux hommes au champ d'honneur.

Ces forces étaient soutenues par plusieurs autres unités de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police qui ont procédé à la sécurisation des lieux par son confinement, à la collecte

d'informations et au sauvetage des populations. Cette synergie d'action des Forces a montré la maturité de nos forces.

Disons-le tout net, cette riposte a permis d'épargner de nombreuses vies humaines suite à l'attaque djihadiste qui a ciblé trois hôtels de la vieille capitale coloniale Grand-Bassam.



Interview de M. Alain-Richard Donwahi

«Nous avons pu neutraliser les ennemis et cela nous a permis de sauver des vies»

Le Ministre auprès du Président de la République chargé de la Défense a répondu le 18 mars 2016 aux questions de Bruno Fanucchi, envoyé spécial du magazine *New African*.

M. Alain-Richard DONWAHI a évoqué les dispositions prises par la Côte d'Ivoire pour combattre le terrorisme suite à l'attaque terroriste de Grand-Bassam.



La Côte d'Ivoire vient d'être frappée pour la première fois par le terrorisme. Quelles sont les conséquences directes et immédiates de cette attaque de Grand Bassam ?

M. Alain-Richard DONWAHI

La première conséquence, c'est une prise de conscience que cela peut nous arriver. Nous pouvions nous y attendre peut-être, mais le fait que cela arrive, nous fait prendre conscience que nous ne sommes plus à l'abri et faisons partie des nations qui sont menacées par le terrorisme. Nous en prenons donc conscience, aussi bien les autorités que les populations elles-mêmes.

On touche du doigt la réalité et, dans ce cas, on change de comportement.

Au niveau de l'économie du pays, il est sûr qu'il peut y avoir des conséquences sur le tourisme et les investissements, mais c'est plus tard qu'on va le savoir... Et tout dépendra surtout de notre attitude et de notre capacité à rebondir. Ce sur quoi l'on peut déjà prendre appui, c'est notre vitesse

de réaction. Nous avons pu maîtriser les assaillants et les terroristes le plus rapidement possible et cela nous a permis de limiter les pertes.

Nous savons très bien qu'il est difficile de lutter contre le terrorisme parce que le danger vient de partout et de nulle part. Il est multiforme. Le plus important est donc de pouvoir réagir rapidement et limiter les dégâts. Les FRCI (Forces républicaines de Côte d'Ivoire) tout comme la police et la gendarmerie, ont fait la preuve de leur efficacité et démontré ensemble qu'elles étaient capables de faire face à un tel événement. Et aussi qu'elles étaient préparées à le faire. Mais les autorités gouvernementales ont également démontré cette capacité à y faire face car les forces de sécurité reçoivent bien des instructions et ne font pas ce qu'elles veulent. Ce qui veut dire que la réaction a bien été préparée et coordonnée et que tout le monde a pu jouer sa partition, même si nous n'étions pas tous au même endroit. Ce qui est positif, si l'on peut le dire, c'est que l'on ait pu limiter les dégâts, même s'il y a eu quand même des victimes.



On a dit que les assaillants de Grand Bassam n'avaient pas tous été neutralisés et qu'un groupe de plusieurs terroristes aurait réussi à s'exfiltrer et à fuir vers les quartiers sud d'Abidjan...

A-R D : Vous savez, dans la panique, certaines personnes nous ont dit avoir vu venir les terroristes de la mer, qu'ils seraient descendus de pirogues, etc., il n'en est rien.

Tout cela était donc faux ?

A-R D : Effectivement. Dans la panique, certains ont pu extrapoler un peu ce qu'ils ont vu car ils étaient choqués, cela est sûr. Ce que nous pouvons constater, ce sont les éléments vérifiés que nous avons sous la main : trois

terroristes tués ! Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) l'a reconnu en parlant de trois tués dans son communiqué de revendication. Y en avait-il plus ? Nous sommes en train d'enquêter et de poursuivre des pistes. Tant que cela n'est pas entièrement bouclé, je ne vais pas en dire plus, bien sûr. Selon ce mode opératoire, comme dans d'autres pays (lors des attentats de Bamako ou Ouagadougou), ces personnes-là n'agissaient pas seules. Il y a toute une organisation derrière et nous sommes en train de regarder tout cela de près, de manière à pouvoir circonscrire le mal et éviter la répétition de tels drames.

N'y a-t-il pas eu des failles ou des défaillances dans le renseignement et les mesures de sécurité prises en amont ? Certains disaient même : « Cela se passera à Grand Bassam, un dimanche, à l'heure du repas où la vigilance est moindre... »

A-R D : Les gens l'ont dit après que cela est arrivé. Tous les pays savent que cela peut arriver à tout moment et n'importe où. Comme je l'ai dit, le terrorisme peut frapper partout et à tout instant. On est donc toujours préparé à cela, mais on ne peut pas être partout à la fois. On évite ainsi neuf actions terroristes sur dix, puis il y en a une dixième qui arrive et qui réussit.

Combien d'attentats avez vous réussi à déjouer ?

A-R D : Quatre en deux ans. Je ne peux pas vous en dire plus, mais quatre tentatives d'attentats ont bel et bien été déjouées sur le territoire national. Le travail de renseignement, qui est fait avec la coopération de services amis, nous a permis de faire échec à des préparations d'attentats à un stade assez avancé. En ce qui concerne le terrorisme, nous sommes en veille permanente mais nous ne pouvons pas être partout à la fois. Des pays plus nantis que le nôtre ont subi à plusieurs reprises des actions terroristes et nous sommes en alerte permanente grâce aux pays amis - dont la France - avec lesquels nous coopérons. Or on ne peut pas combattre efficacement ce phénomène du terrorisme seuls, en autarcie, car nous avons à faire face à des organisations internationales qui se jouent des frontières. C'est devenu un combat international, c'est clair.

Quelles mesures concrètes et urgentes sont à prendre ou ont déjà été prises pour éviter à la Côte d'Ivoire un nouveau coup dur ?

A-R D : Le gouvernement a déjà pris des mesures pour maintenir l'activation du Plan de lutte anti-terroriste à son niveau d'alerte le plus élevé avec plus d'une quarantaine de sites déjà répertoriés qui sont sous surveillance et protection. Nous allons encore renforcer ces mesures. Nous allons également renforcer les contrôles aux frontières et surtout la coopération en matière de renseignements avec les services amis. Les différents services vont se rencontrer pour prendre des mesures concrètes permettant une plus grande vigilance.

Nous allons également renforcer la formation et l'entraînement de nos hommes pour qu'ils soient désormais encore plus efficaces, si cela devait se reproduire. Et nous allons accélérer la mise à niveau de leur équipement pour qu'ils soient à même de faire face à toutes les éventualités.

Peut-on dire que ce genre d'attaques suicides vous semblent imparables ?

A-R D : Non. Il est évident que combattre des personnes qui recherchent la mort est difficile vu que nous cherchons à vivre et à défendre la vie. Mais est-ce imparable ? Non. Toutefois cela demande beaucoup de concertation, beaucoup de coordination et de coopération internationales. Il faut déterminer la racine du mal et l'exterminer. Si la source de ce mal est économique, il faut s'attaquer à cela, au chômage et à la pauvreté, et accroître le développement. Si c'est un problème d'éducation, il faut s'y attaquer également. Il y a souvent plusieurs sources du mal. Puis il faut être prêt à s'attaquer aussi aux vecteurs utilisés. Tout le monde aujourd'hui peut-être « djihadiste » et s'engager dans ce genre d'organisations terroristes pour une poignée de dollars ou de francs CFA ! C'est la nouvelle réalité du XXI^e siècle, à laquelle l'Afrique est aujourd'hui confrontée et avec laquelle nous allons devoir - hélas - apprendre à vivre.

L'Afrique de l'Ouest cible des attaques terroristes



Ce fut l'attaque du bar «La Terrasse» et l'hôtel «Radisson Blu» à Bamako au Mali, puis les hôtels «Splendid» à Ouagadougou au Burkina Faso, «Arlit» et «Agadez» au Niger. L'attentat de Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, le 13 mars 2016, reste encore gravé dans la mémoire des Ivoiriens. Pour toutes ces attaques, on note un point commun. Elles ont été revendiquées par le même groupe terroriste, al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) et sa brigade locale, al-Mourabitoune. Face à ce fléau, des mesures exceptionnelles ont été prises.

Au niveau sécuritaire : Le dispositif de sécurité des Etats de l'Afrique de l'Ouest a été renforcé.

L'état d'urgence a été décrété au Mali. La Côte d'Ivoire est en état d'alerte maximale. Le Burkina Faso a intensifié ses patrouilles de police et de gendarmerie à ses frontières, en collaboration avec les forces ivoiriennes et des éléments sont postés dans les lieux publics, les commerces et devant les grands hôtels des capitales.

Au niveau juridique : La Côte d'Ivoire renforce son arsenal juridique.

L'Assemblée nationale a voté, le 03 juillet 2015, une loi sur le terrorisme en Côte d'Ivoire. Le vote de cette loi intervenait alors que le groupe jihadiste Ansar Dine, dont les combattants ont étendu leurs attaques aux frontières maliennes avec la Mauritanie et la Côte d'Ivoire, a menacé de frapper ces deux pays accusés de coopérer avec «les ennemis de l'Islam». La loi, votée à l'unanimité des 197 députés présents, punit

d'«un emprisonnement de 10 à 20 ans» le recrutement ou l'affiliation à un groupe criminel organisé en vue de participer à la commission d'actes terroristes.

Cette loi autorise les interceptions de correspondances, l'enregistrement de paroles, d'images et de dossiers électroniques, ou encore les perquisitions à toute heure de la nuit et en tout lieu de personnes suspectes. Ces dernières peuvent, par ailleurs, rester en garde à vue durant 96 heures deux fois, la deuxième fois n'intervenant que sur demande écrite du Parquet.

Une nouvelle loi nécessaire, selon les autorités, mais que certaines associations des droits de l'homme n'approuvent pas vraiment.



Séance d'entraînement des forces de sécurité

Réunion quadripartite des ministres en charge de la sécurité

Mobilisation de la sous région pour la lutte contre le terrorisme

« Le terrorisme auquel nous faisons face est régional et international. Nous continuerons notre collaboration avec les pays de la sous-région, du continent africain ainsi qu'avec nos autres partenaires internationaux afin de renforcer notre coopération pour combattre ces terroristes », déclarait le Président Alassane Ouattara le 14 mars dernier, pour relever la nécessité d'une coopération plus aboutie en matière sécuritaire face à un phénomène transfrontalier et sans visage.

Cette solution est partagée par l'ensemble des pays Africains. Plusieurs rencontres ont eu lieu.

Ainsi, il s'est tenu du 22 au 25 mars 2016, à Sharm el-Sheikh en Egypte, la conférence des Ministres de la Défense des pays membres de la Communauté des Etats sahélo-sahariens CEN-SAD. La 5^{ème} conférence des ministres avait pour objectif de donner une réponse aux attentes des peuples africains dans la lutte contre le terrorisme et apporter des propositions de solution à la Communauté internationale dans la lutte contre l'extrémisme.

A cette rencontre les pays membres de la CEN-SAD ont insisté sur la nécessité de rétablir la paix dans la région en conjuguant leurs efforts et en mutualisant leurs ressources pour faire face au terrorisme.

Aussi dans la sous-région, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a-t-elle décidé de pousser plus loin la coopération dans le domaine sécuritaire par des échanges d'informations plus accrus entre services dans la sous-région et même au-delà.

En effet, Les mercredi 23 et jeudi 24 mars 2016, dès la survenue de l'attentat de Grand-Bassam, les Ministres en charge de la Sécurité de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal se sont réunis à Abidjan, afin d'échanger sur des questions diverses dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme.

Considérant le destin commun des peuples d'Afrique de l'Ouest, les pays de la CEDEAO et de l'UEMOA, ont, à travers leurs émissaires, relevé la nécessité pour ces instances d'intégration de hâter l'institutionnalisation de structures dédiées aux questions sécuritaires. Dans cette perspective, la mise en place des centres d'alerte précoce dans chacun des pays de la CEDEAO a été adoptée afin de se prémunir contre les actes terroristes. Cette rencontre a été sanctionnée par un communiqué final.



Photo de famille des Ministres chargés de la sécurité de la CEDEAO

Communiqué final de la réunion quadripartite des ministres en charge de la sécurité de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal (CEDEAO).

Les mercredi 23 et jeudi 24 mars 2016, les Ministres en charge de la Sécurité, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal se sont réunis à Abidjan, afin d'échanger sur des questions diverses dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme.

A l'issue des discussions, les Ministres se sont accordés sur les points suivants :

- 1- Mutualiser leurs efforts et renforcer les relations entre les services de sécurité
- 2- Etablir une unité d'action et une collaboration systématique entre ces services.
- 3- Instituer un bulletin mensuel d'information sur les actes criminels liés au terrorisme
- 4- Instituer des rencontres régulières et tournantes des Ministres en charge de la Sécurité afin de mettre à jour les connaissances et les informations sur le terrorisme dans

ces pays.

5- Inciter les pays de la région à accélérer la mise en œuvre de la carte d'identité biométrique qui permettra la traçabilité des mouvements de part et d'autre des frontières.

6- Assurer la fiabilité des documents de voyage, dans le respect des accords régionaux en matière de circulation des personnes.

7- Harmoniser les législations nationales en matière de lutte contre le terrorisme.

8- Harmoniser les normes de surveillance des frontières nationales.

9- Sensibiliser les populations à la vigilance et à la coopération avec les Forces de sécurité dans la prévention et la surveillance de la radicalisation religieuse et des actes de terrorisme.

« La réponse au terrorisme doit être collective et ferme » estime le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, SEM Alassane OUATTARA Président de la République de Côte d'Ivoire



A l'invitation du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, et avec l'appui de la Commission de l'UEMOA, s'est tenue à Abidjan, le 27 mai 2016, une réunion ministérielle sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, qui y a délivré un discours d'orientation. Ci-après l'intégralité de son discours.

Mesdames et Messieurs, je voudrais vous inviter à vous lever et à observer une minute de silence en mémoire des victimes des attaques terroristes perpétrées à Grand-Bassam le 13 mars 2016 et de toutes les victimes du terrorisme dans notre Union, en Europe et dans le Monde.

Je vous remercie.

Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal,
Président du Comité de haut niveau sur la mise en œuvre du chantier paix et sécurité de l'UEMOA, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO et cher Frère,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA,
Messieurs les Ministres d'Etat,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Excellence, mesdames, messieurs les Ambassadeurs

et Représentants d'Organisations Internationales et Interafricaines,
Messieurs les Officiers Généraux et Officiers Supérieurs,

Mesdames et messieurs les élus,
Honorables invités,
Mesdames, messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, saluer la présence, à nos côtés, de mon Frère et Ami, Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président du Comité de haut niveau sur la mise en œuvre du chantier paix et sécurité de l'UEMOA.

Monsieur le Président et cher Frère,
Votre présence à la cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA ne nous surprend guère. Elle traduit votre engagement constant en faveur de la paix et de la sécurité dans notre espace commun.
C'est aussi l'expression des liens très forts qui unissent nos



deux pays et nos deux peuples.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres de la Défense et de la Sécurité de l'espace UEMOA,

Chers participants, cette réunion sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA intervient dans un contexte sécuritaire particulier, marqué notamment par la persistance de la menace et des attaques terroristes à l'image de celles qui ont endeuillé récemment de nombreuses familles au Mali, au Burkina ou en Côte d'Ivoire.

La récurrence et la similarité de ces attaques, leur connexion et leur coexistence avec d'autres menaces comme le trafic de drogues, d'armes et d'êtres humains, la piraterie maritime, le blanchiment de capitaux, les catastrophes environnementales et sanitaires, sont de réelles préoccupations pour nos gouvernements et menacent la sécurité des personnes et des biens dans l'espace communautaire, ainsi que la stabilité des Etats membres de l'Union.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une menace globale d'une ampleur sans précédent, qui entrave les fondements et les performances de notre Union et qu'aucun de nos pays ne peut surmonter seul. Il nous faut donc consolider notre Union. Oui, notre Union économique et monétaire est solide et s'impose comme un espace viable de prospérité économique partagée et de solidarité au service du bien-être de nos populations. Nous devons tout mettre en œuvre pour la protéger et garantir la paix et la sécurité en son sein.

La réponse au terrorisme, aux autres menaces transfrontalières et à l'insécurité qu'elles génèrent, doit donc être collective et ferme, portée par des Etats déterminés, des institutions fortes et démocratiques. Notre mobilisation et notre détermination doivent être à la hauteur du défi imposé à nos sociétés, afin de permettre à nos pays de préserver et de consolider les importants progrès économiques et humains accomplis ces dernières années.

Nous devons pour cela adopter des mesures plus ambitieuses en matière de sécurité, dynamiser et moderniser notre

politique commune de paix et de sécurité et renforcer la coordination entre nos pays.

4 *La réponse au terrorisme, aux autres menaces transfrontalières et à l'insécurité qu'elles génèrent, doit donc être collective et ferme*

Monsieur le Président,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Les récentes attaques terroristes que nous avons connues ont permis de démontrer que nos pays ne sont pas démunis et impuissants face au terrorisme, même si nos capacités de réaction et de prévention doivent être renforcées. La réaction que nous avons opposée aux terroristes tient au fait que la prise de conscience des dangers auxquels nos Etats sont confrontés ne date pas d'aujourd'hui.

En effet, les efforts investis et la volonté politique manifestée par chacun de nos pays ont permis de réaliser des avancées significatives pour préserver la sécurité et la stabilité dans notre espace communautaire.

En témoignent l'adoption de mesures vigoureuses et adaptées au plan national ainsi que la mise en œuvre de celles arrêtées par la réunion quadripartite des Ministres en charge de la sécurité qui s'est tenue à Abidjan les 23 et 24 mars 2016. Il s'agit là d'acquis importants qu'il convient de consolider afin de préserver la paix, la sécurité et la stabilité au bénéfice de tous nos peuples.

La réunion d'Abidjan doit constituer un jalon supplémentaire dans la voie du renforcement de la concertation permanente pour dégager les axes d'une action collective résolue visant à répondre de manière efficace aux défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays de notre espace communautaire.

Nous devons toutefois aller plus loin, notamment en mettant en œuvre au niveau de notre Union, les mesures antiterroristes et la politique de défense et de sécurité commune que nous avons adoptées au sein de la CEDEAO. Nous devons également nouer de nouveaux partenariats et explorer de nouvelles solidarités, afin de nous permettre de supporter le coût de la lutte contre le terrorisme et les menaces globales.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres de la Défense et de la sécurité,
Les modes opératoires des groupes terroristes ont mis en évidence un certain nombre de points qui nous interpellent et sur lesquels je vous invite à vous concentrer. Il s'agit, notamment, de l'inexistence et même de l'inefficacité des contrôles d'accès, des difficultés d'identification, de la faible aptitude opérationnelle de nos forces, de l'absence



HUIT PAYS, UN DESTIN COMMUN

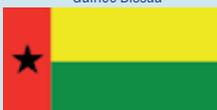
Niger



Bénin



Guinée Bissau



Togo



Burkina Faso



Mali



Sénégal



Côte d'Ivoire



UEMOA

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

d'une architecture de flux permanent d'échange de renseignements entre nos services spécialisés.

Il n'y a pas de réponse viable, efficace et durable qui ne mette la coopération au cœur des efforts. Notre action commune doit être guidée par une démarche que je résumerai en 3C : la Complémentarité de nos dispositifs, la Coordination de nos opérations et la Cohérence de nos modes opératoires.

C'est à cette condition que nous pourrons apporter, dans le très court terme, une réponse efficace et rassurante par la mutualisation rapide et visible des capacités des différents Etats membres. Nous rendrons irréversible, à moyen et long terme, la construction d'un Espace Commun de Sécurité Collective.

A cet égard, vous devez identifier, sur la base d'une évaluation commune et objective, les cadres les plus pertinents et les outils les plus adéquats pour relever, au niveau de chaque Etat et à l'échelle de l'Union, les défis

4 Notre action commune doit être guidée par une démarche que je résumerai en 3C : la Complémentarité de nos dispositifs, la Coordination de nos opérations et la Cohérence de nos modes opératoires. ▀

d'une meilleure connaissance de la menace, d'une plus grande capacité de prévention, d'anticipation et d'intervention.

Au vu des faiblesses constatées, un certain nombre d'actions me semblent prioritaires :

- Renforcer la capacité de contrôle et d'identification;
- Envisager la multiplication de patrouilles conjointes dans les zones transfrontalières et y engager des actions régulières de police pour éviter leur sanctuarisation par les différents groupes.

Installer un contrôle plus rigoureux des flux inter-Etats de passagers par voie terrestre entre nos pays, sans remettre en cause la libre circulation des personnes et des biens.

Envisager un financement communautaire d'appareils et d'outils pour l'établissement de documents de voyages sécurisés par tous les Etats.

Initier la création d'un Centre Régional de Coordination Anti-Terroriste. Harmoniser les procédures judiciaires dans la lutte anti-terroriste en nous appuyant sur la création,

sur des normes communes, dans tous nos pays de pôles judiciaires spécialisés sur tout le spectre de la lutte anti-terroriste (enquête, instruction, poursuite, jugement, détention).

Envisager, à court terme, l'élaboration d'un mandat d'arrêt communautaire pour les auteurs d'actes terroristes. Accélérer la transposition des différents instruments internationaux dans nos législations nationales.

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

La réunion d'aujourd'hui réalisera, j'en suis convaincu, une avancée majeure dans notre volonté partagée de construire un cadre de coopération exemplaire fondé sur une gestion politique concertée des défis sécuritaires dans notre espace communautaire.

Dans cette perspective, je vous engage à formuler des objectifs précis à atteindre et des actions concrètes à initier en vue de la promotion et la consolidation de la paix et de la sécurité dans l'espace UEMOA.



Les résultats de vos travaux, qui seront soumis à la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA qui se tiendra à Dakar le 05 juin 2016, doivent répondre aux attentes de nos populations et pays respectifs.

C'est sur cette note d'optimisme que je déclare ouverte la réunion ministérielle sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA à laquelle je souhaite plein succès.

Vive l'UEMOA !
Je vous remercie.

La Communauté Internatio



Les Ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères français, Jean Marc Ayrault et Bernard Cazeneuve



L'ex-Président français, Nicolas Sarkozy



Le Président du Sénégal, Macky Sall



La Délégation marocaine



Les Présidents Faure Gnassingbé du Togo et Yayi Boni du Bénin



Modibo Sidibé, Premier Ministre du Mali

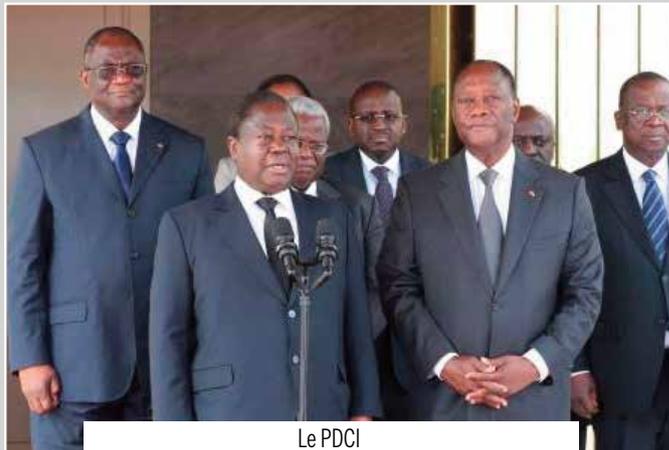
nale au chevet de Bassam



Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Liberia



Délégation libanaise.



Le PDCI



Le RDR



Le FPI



L'équipe nationale ivoirienne de football





Hommage de la République aux soldats tombés au champ d'honneur

Les héros du 13 mars décorés à titre posthume

Le Président de la République, SEM. Alassane OUATTARA, Chef suprême des armées a pris part, le vendredi 08 avril 2016, au camp Gallieni, à la cérémonie d'hommage funèbre aux militaires tombés au champ d'honneur, lors de l'attaque terroriste à Grand-Bassam.

Cette cérémonie d'hommage militaire a été l'occasion pour le Chef de l'Etat de s'incliner devant les dépouilles et de traduire sa compassion aux familles des victimes.

Trois cercueils recouverts du drapeau orange, blanc et vert, tel est le décor de la cérémonie d'hommage rendu aux soldats tués lors des attentats de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire, le 13 mars dernier.

Le sergent Gervais N'Guessan Kouadio, 40 ans ; les soldats 1^{ère} classe Ahmed Diomandé, 26 ans, et Moussa Abassi Ouattara, 29 ans, sont les trois hommes qui sont tombés au champ d'honneur.

Sous l'autorité du Président de la République, le Ministre auprès du Président de la République chargé de la Défense, Alain-Richard Donwahi, a posé les médailles sur les différentes dépouilles des soldats.

Ils ont été ainsi faits chevaliers de l'Ordre National à titre posthume et les insignes de leur décoration ont été remis à leurs familles respectives.

Intervenant au cours de la cérémonie, le Général Lanciné Doumbia a confirmé que ces trois soldats sont des héros qui ont accompli leur devoir avec courage, abnégation et bravoure, comme le recommande le code d'honneur des Forces Spéciales.

Le Général de brigade Lancina Doumbia rend hommage à ses soldats



« Ce dimanche 13 mars, lorsque les premières rumeurs de coup de feu à Grand-Bassam nous sont parvenues, nous avons commencé à nous préparer, comme à notre habitude, en attendant que la nature de la menace soit précisée. Lorsque le CEMG nous a instruit de ce que, selon les premières unités de police au contact, il s'agissait d'un acte terroriste et non d'un braquage et nous a donné l'ordre d'intervenir, vous y êtes allés sans perdre une seule seconde. Conscients qu'en cet après-midi particulièrement ensoleillé, plusieurs centaines de nos compatriotes et d'amis vivant sur notre sol s'étaient certainement retrouvés sur cette plage. Effectivement, à votre arrivée, face à ces centaines de personnes désarmées, affolées, criant, pleurant et courant dans tous les sens, avec des tueurs à leurs trousses; face à ce massacre, face à cette tuerie de masse qui était en train d'être perpétrée, vous avez immédiatement décidé d'aller à la rencontre des tueurs, sans perdre de temps. Sachant que dans ce cas de figure, dit assaut d'urgence, vous vous exposiez à tous les risques possibles. Car n'ayant aucune connaissance de la position exacte de l'ennemi qui avait tout loisir de se déplacer sur le front maritime et de son effectif. Sachant aussi que, face à un ennemi dissimulé au sein des civils, vous vous astreignez au tir de riposte, d'identifier avec précision pour le neutraliser. Mais le plus important pour vous, comme vous me l'avez dit lorsque vous me demandiez l'ordre d'assaut d'urgence,

était de mettre un terme au massacre et sauver le maximum de vies. La vôtre n'était plus une préoccupation pour vous devant tous ces cris de femmes et d'enfants.

En souvenir de votre sacrifice, nous restons plus que jamais unis et déterminés.

« Face à cette tuerie de masse qui était en train d'être perpétrée, vous avez immédiatement décidé d'aller à la rencontre des tueurs, sans perdre de temps. »

En bons guerriers africains, nous avons accroché nos sabres au cou et avec le silence qui sied aux hommes, nous nous préparons pour les éventuelles futures missions.

Adieu camarades, adieu frères, retournez à Dieu, je n'ai aucun doute qu'il vous accueillera dans son royaume».

Sergent N'Guessan Kouadio Gervais dit « Béret Vert »
Mtle 0010151436



Recruté aux Forces spéciales en 2011, tu obtiens plusieurs qualifications dont celles de moniteur en tirs de combat et en sport de combat. Ce qui a fait de toi un élément particulièrement apte à intégrer les groupes d'assaut. Après le décès de ton épouse il y a à peine deux ans, nous avons souhaité que tu restes dans le soutien afin de te préserver.

Tu te seras retrouvé sur les lieux en tant que conducteur. Mais ne résistant pas à l'appel du devoir, et devant tant de détresses, tu te mettras en tête de colonne. Malheureusement, tu seras surpris par la balle en bout de couloir. Mais rassure-toi, celui qui l'a fait a été immédiatement neutralisé par tes camarades et les civils présents dans cette zone ont pu être évacués en toute sécurité. Mission accomplie. Et comme nous nous le sommes promis, tes enfants ne seront pas abandonnés. Ils sont d'ailleurs fiers de toi en ce moment.

Soldat DIOMANDE HAMED dit « MUFTI »
Mle 002090001797



Tu as été surnommé ainsi par tes amis pour ta pratique religieuse et tes connaissances islamiques. En effet, le mufti est en islam, un érudit habilité à interpréter les lois musulmanes et à émettre des avis juridiques.

Le destin aura voulu que tu perdes la vie dans un affrontement contre terroristes ou pseudos fanatiques religieux. Cela prouve aussi ta conviction dans ta foi musulmane et en ton métier de soldat. Comme nous l'exige notre code d'honneur, la mission est sacrée et doit être exécutée même au péril de notre vie.

Rassure toi MUFTI. Tes amis ont pu prendre le couloir où tu a été surpris par le tir ennemi, la mission a été exécutée, nous avons mis un terme au massacre. Plus aucun autre civil a été tué. Merci à toi. Tu peux aller te reposer, tes parents continueront de bénéficier de notre affection.

Soldat OUATTARA MOUSSA ABASSI dit « la Panthère »
Mtle 00209002031



Recruté en 2012. Après tes différentes qualifications, tu as rejoint le GRAIP et choisi de te spécialiser en CTLO. Désigné opérateur-bouclier au sein de ton groupe d'assaut, tu auras assumé ton rôle jusqu'au bout, protégeant tes amis qui couvraient les civils de ton bouclier. Tu ne l'auras pas lâché, malgré la grenade défensive que vous avez reçue.

Si le caractère se mesure dans les circonstances les plus difficiles, ce jour-là, tu nous a montré que tu en avais. Si le héros est celui qui ne plie pas, même dans les circonstances les plus dures, tu en es un. Tu es mort le bouclier en main. Mais rassure-toi, tes camarades ont été protégés et ont neutralisé ceux qu'ils avaient en face d'eux. Les civils ont été évacués en toute sécurité. Mission accomplie.

Entre toi qui a donné ta vie pour sauver celle de tes semblables et ceux qui ont donné la leur pour pouvoir ôter celle de leurs semblables, il n'y a aucun doute que c'est à toi que le paradis éternel sera accordé. Va et prend un repos bien mérité auprès de l'Éternel des armées.

Prévention du terrorisme

Prévenir le terrorisme par une union sacrée entre populations et forces de l'ordre

La lutte contre le terrorisme incombe à l'Etat en tant que puissance qui dispose d'appareils répressifs pour la défense de la société. A ce titre, il doit prendre toutes les mesures idoines en vue d'enrayer les menaces quelqu'en soit le genre. Si cette assertion de la sécurité ne souffre d'aucune contestation, il reste cependant bon de relever que la population pourrait contribuer à la sécurité publique par une collaboration plus poussée avec les forces de l'ordre.

En effet, la collaboration entre les populations et les forces de l'ordre est déterminante dans la collecte de l'information. Une bonne collaboration serait un atout majeur dans la traque et la prévention des djihadistes qui, la plupart du temps, se fondent dans la masse pour opérer. Dès lors, il est tout à fait souhaitable que les communautés

prennent une part active dans la sécurisation du pays par une franche collaboration avec les forces de l'ordre. Cette collaboration peut efficacement aider à localiser et même prévenir de possibles radicalisations des jeunes. Si l'Etat a pour obligation de garantir la sécurité de ses citoyens, ceux-ci doivent, en retour, se considérer comme le premier maillon de la stratégie de sécurisation du territoire.

L'acquisition d'équipements sophistiqués et les entraînements les plus rudes des forces armées ne sauraient suffire pour contenir et juguler la problématique du terrorisme. Dans le contexte de l'appréhension de la sécurité selon le concept de sécurité humaine, la collaboration entre les forces de l'ordre et les populations devient d'une impérieuse nécessité.

Surtout si ces populations peuvent

être ciblées par des fanatiques sans visage qui n'offrent plus la possibilité aux forces de l'ordre de les affronter dans un combat symétrique. Il faut, dans le vaste élan de prise de mesures sécuritaires visant à renforcer les dispositifs dissuasifs, veiller à ce que la communication ne soit point rompue entre les forces et les populations.

Les populations devraient se sentir actrices de leur sécurité en appuyant de façon responsable les forces de l'ordre. Il y va de l'efficacité des opérations de sécurisation tout comme de la garantie d'une bonne sécurité pour tous. Si le lien Armée-Nation relevait par le passé d'une exigence d'intérêt public, il devient, avec la montée en puissance du phénomène terroriste, d'une exigence vitale.

Des mesures sécuritaires pour l'avenir

Au lendemain de l'attaque de Grand-Bassam, le Gouvernement ivoirien a décidé de renforcer la sécurité du pays. En plus des écoles, hôtels, résidences d'ambassadeurs et représentations diplomatiques et tous les espaces d'accueil du public qui feront l'objet d'une plus grande attention, les autorités ivoiriennes ont décidé de renforcer la sécurité aux frontières.

Ce contrôle s'accompagne aussi du renforcement du dispositif sécuritaire sur toute l'étendue du territoire, notamment aux frontières et sur les côtes. Même si la Côte d'Ivoire entend toujours rester dans l'esprit des accords sous-régionaux qui prévoient la libre circulation des biens et des personnes, elle ne veut pas non plus laisser entrer sur son territoire des personnes à l'identité non vérifiable par des documents authentiques.

Désormais, le contrôle des passeports biométriques ou la carte d'identité biométrique sera renforcé pour les voyageurs qui passent par les frontières ivoiriennes.

Soutien aux victimes

Les autorités ivoiriennes ne sont pas restées les bras croisés face au désarroi des victimes. Ainsi, tous les blessés ont été pris en charge gratuitement. Quant aux familles des personnes décédées, elles ont reçu l'assurance d'une prise en charge par l'Etat des frais funéraires. Au cours de la cérémonie d'hommage national organisé à Grand-Bassam, une semaine plus tard, le 20 mars, les autorités ont remis à titre symbolique, comme un soutien de la Nation, un chèque de 1 million de FCFA aux ayants droit des personnes décédées et 500.000 FCFA aux personnes blessées. Signe de la compassion de la communauté nationale à l'égard de certains de ses membres affectés, ces dons, expliquait la Ministre de la Solidarité et de l'Indemnisation des victimes, Mariatou Koné, sont l'expression de la solidarité collective.



n° vert : 22 48 97 60

La sécurité est l'affaire de tous !

L'armée récompense ses meilleurs soldats

Ils sont cinq (05) officiers issus des Forces armées nationales, des Forces aériennes, de la Marine nationale et de la Gendarmerie nationale qui ont été primés ce mercredi matin 24 février 2016, au mess mixte des armées, à l'État-Major Général des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire. Cette célébration entre dans le cadre de la reconnaissance du mérite et de la remise des prix d'excellence 2015 aux lauréats du Ministère de la Défense.



Conformément à la volonté de son SEM, le Président de la République de promouvoir le mérite au sein de l'administration en Côte d'Ivoire, le Ministre auprès du Président de la République, Chargé de la Défense a pris l'arrêté n° 156 / PR/MPRCD/DALM du 11 mars 2015 pour créer un comité chargé de sélectionner, chaque année, les meilleurs agents au sein des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire et de la Gendarmerie Nationale.

Ainsi, pour l'édition 2015, une équipe de dix-huit (18) membres, présidée par le Général de Corps d'Armée Michel Gueu Gondi, Président du Conseil d'Administration de Côte d'Ivoire TELECOM, a sélectionné les plus méritants des Agents du Ministère de la Défense.

Ce sont nommément, le Médecin Colonel OUREGA Joseph des Forces Aériennes, le Colonel M'BAHIA P. Alexandre de la Gendarmerie Nationale, pour la première vague des primés et le Capitaine de Corvette DADIER VALLES Mondesir de la Marine Nationale, le Colonel ALLAH de l'Ecole des Forces Armées de ZAMBAKRO et le Capitaine Abdoulaye DAGNOGO de l'Escadron 4 de Koumassi, pour la deuxième vague. En substance, il est bon de rappeler que les premiers prix

ont été remis depuis le 06 Août 2015, à la veille de la fête nationale de l'indépendance par son SEM le Président de la République ALASSANE OUATTARA.

C'est à neuf heures et quarante cinq minutes que la cérémonie a pris fin. Un cocktail a été offert par le CEMG à tous les participants.



Source: BIPA



Photo de famille des récipiendaires



Photo de famille des récipiendaires



198 militaires décorés à l'Etat-major du camp Gallieni

198 personnels des Forces de Sécurité et de Défense ont été décorés ce vendredi 22 avril 2016 à l'Etat-Major Général des FRCI, sis au Camp Gallieni. La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Jean-Paul Malan, Directeur de cabinet de Monsieur Alain-Richard Donwahi, Ministre auprès du Président de la République chargé de la Défense, du Général de Corps d'Armée Soumaïla Bakayoko, Chef d'Etat-Major Général des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire.

Mise en place du drapeau de l'Etat, honneurs militaires, allocutions, décorations honorifiques et photos de famille : voici les points forts de la cérémonie de décoration des 198 personnels des Frci qui se sont distingués au combat par leur courage, leur audace et leur sens du devoir.

Dans son allocution, le Chef d'Etat-Major Général des Frci, le Général de Corps des Forces Républicaines, Soumaïla Bakayoko, a tenu à féliciter ces militaires pour leur sens élevé du devoir. « *La Côte d'Ivoire et les Frci saluent votre détermination et la parfaite exécution des missions au péril de vos vies. En vous remettant ces médailles, c'est une marque de reconnaissance de la nation toute entière pour votre engagement à défendre les populations et le territoire national* », a indiqué le Général de Corps d'Armée Soumaïla

Bakayoko. Et de poursuivre : « *D'Oloadio à Bassam, d'Agboville à Blolequin (...) où le devoir vous a appelé, vous avez répondu présents sans hésiter, ce qui vous vaut d'être aujourd'hui honorés. Soyez fiers de vos décorations car vous avez donné un bel exemple de détermination de nos forces de Défense et de Sécurité à faire face à toutes sortes de menaces y compris le terrorisme qui est devenu une réalité dans notre pays* ».

Toutes choses qui ont permis au représentant du Ministre Alain-Richard Donwahi, Monsieur Jean-Paul Malan, au Chef d'Etat-Major Général des Frci, au Général de Division Touré Sékou et aux Commandants des Forces, de distinguer respectivement 44 militaires dans l'ordre du mérite ivoirien et 154 pour la médaille des Forces Armées. Le Colonel Sako Issa, Commandant du Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (Gspm) et porte-parole

des récipiendaires s'est dit heureux d'être reconnu par les autorités, en recevant cette distinction. « *Cette reconnaissance a été pendant longtemps un rêve pour de nombreux militaires qui malheureusement ont fini leurs carrière sans jamais arborer une distinction (...) Cette insuffisance est maintenant comblée* », s'est réjoui le colonel Sako. Avant d'ajouter à l'endroit des récipiendaires : « *Je vous exhorte donc toujours et sans cesse, à faire votre devoir, du mieux que vous le pouvez car le pays que nous servons, saura le moment opportun reconnaître nos actes et les sanctionner* ».

Ce sont des familles heureuses qui ont effectué nombreuses le déplacement, pour voir décorer les vaillants soldats de la nation qui ont mérité de la nation, autour d'un cocktail offert en leur honneur.

Source: BIPA



Les médailles de décoration



Photo de famille

Les écoles de stratégie : les Africains oubliés !

Le «Traité de Stratégie, œuvre majeure d'Hervé Coutau-Bégarie consacrée à la stratégie en tant que Science mais également Art, identifie plusieurs courants de pensée dédiés à la stratégie. Il ressort de cette œuvre que ces courants de pensée ont surtout émergé d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Comment se fait-il que l'Afrique n'ait pas produit de courants de pensée basés sur les exploits de ces rois et conquérants divers ? D'autant plus que le continent africain a connu de nombreuses périodes de guerre et de conquête. Il faut dire que pour l'essentiel, il y a presque autant de tendances que d'auteurs mais de manière très schématique, trois grandes écoles coexistent encore aujourd'hui d'après Coutau-Bégarie :

1/ «L'École Classique»: Elle est centrée sur la conduite de la guerre et reflète la conception traditionnelle de la stratégie. Elle se caractérise par un paradigme unique, à savoir, «la victoire» reposant sur «la stratégie en tant qu'art du général». En d'autres termes, un chef de génie et un chef médiocre déterminent le succès ou l'échec ! Cette école regroupe tous les grands noms (les fondateurs: Sun Tzi, Machiavel, Clausewitz, etc.) de la pensée stratégique, depuis sa formation jusqu'à l'époque moderne et demeure vivace.

2/ «L'École Néo-classique»: Elle est apparue à la fin du 19^{ème} siècle, lorsque de grands bouleversements tels que l'émergence des sciences sociales et le progrès des études scientifiques, ont conduit à une prise de conscience plus nette de l'environnement de la stratégie. Le paradigme reste celui de la victoire, mais la guerre est désormais incluse dans un horizon conflictuel plus vaste (dimensions non militaires telles que la géographie, l'histoire et les disciplines civiles). Cette école est illustrée par de grands noms de stratèges tels que l'Amiral Castex, Bernard Brodie et le Général Beaufre.

3/ «L'École Moderne»: Cette école ne s'est véritablement développée qu'après 1945. Le paradigme de la victoire est abandonné, la stratégie tend à être traitée comme une science sociale pluridisciplinaire et multidimensionnelle, dont la finalité est infiniment plus variée que la recherche de la victoire. Cette évolution de la stratégie est le fait de chercheurs civils mais aussi militaires tels que l'Américain Thomas Schelling et le Français Général Lucien Poirier.

Une analyse pragmatique de ces trois écoles fait ressortir une lacune majeure, à savoir l'absence des africains dans



l'émergence de la pensée stratégique. Comment peut-on expliquer une telle inconsistance historique ? Les Africains sont-ils absents du fait de l'inexistence de récits de leurs exploits ou simplement d'une tradition orale limitatrice ou encore d'une falsification de ces exploits ?

Les grands faits d'armes des stratèges africains sont méconnus car non publiés au mieux. En effet, comment expliquer que les quelques stratèges africains qui ont combattu la colonisation sous toutes ses formes n'ont pas fait l'objet d'études de la part d'experts occidentaux, ne serait-ce que par simple curiosité intellectuelle ? Pourquoi ces stratèges africains ne sont-ils pas cités comme références ? A titre d'exemple, «la guerre de mouvement» a également été l'une des stratégies utilisées par Samory Touré pour venir à bout de l'envahisseur français.

Leurs techniques de combat, les stratagèmes utilisés par ces derniers sont-ils identifiés et recueillis dans des œuvres ? Il est vrai que les sociétés africaines ont été, pour beaucoup, des sociétés orales. Cependant, il est également apparu qu'au Mali, précisément à Tombouctou, réside une bibliothèque exceptionnelle qui mériterait d'être parcourue afin d'y trouver, pourquoi pas, des écrits sur les grands rois africains tels que Soundiata Kèita et Samory Touré.

«la guerre de mouvement», a également été l'une des stratégies utilisées par Samory Touré, pour venir à bout de l'envahisseur français.

Il est primordial qu'au 21^{ème} siècle, dans un souci de «mémoire», les intellectuels, spécialistes des questions de stratégies ou autres disciplines et les anthropologues se mobilisent pour réhabiliter «la mémoire des stratèges africains» et promouvoir ainsi « la dimension africaine de l'art de la guerre ». Pour se faire, une analyse des «Manuscrits de Tombouctou» pourrait dévoiler bien des aspects d'une «stratégie africaine». Les exploits de Samory Touré sont d'ailleurs les plus édifiants et les plus riches

compte tenu du nombre de victoires obtenues face aux expéditions françaises.

Une telle initiative permettrait de confirmer la contribution des Africains à l'émergence de la pensée stratégique et de valoriser la dimension africaine de la stratégie depuis sa création, en dépit du fait qu'il existe peu d'écrits en la matière ou alors que ces écrits restent inaccessibles (notamment les manuscrits de Tombouctou en arabe ou en écriture ajami). Les Africains sont donc responsables de l'impérieuse réhabilitation de leurs grands stratèges.

Source : www.strategieo-ci.com

Qu'est-ce-que la stratégie militaire ?

Traité de Stratégie», d'Hervé Coutau-Bégarie, Economica, 1999, grand penseur de la stratégie militaire:

« La stratégie est l'art de faire la guerre sur la carte, d'embrasser tout le théâtre de la guerre» (Jomini)

« La stratégie est la théorie relative à l'usage des combats au service de la guerre» (Clausewitz)

« La stratégie est l'art de commander les armées» (Wilhelm Rustow)

« La stratégie est l'art du haut commandement» (Général Bonnal)

« La stratégie est la théorie selon laquelle on conduit et dirige les armées» (Général Von Der Goltz)

En résumé, la stratégie militaire est l'art de préparer et conduire les armées dans un contexte de guerre, eu égard aux objectifs militaires et aux capacités de l'ennemi.



Présentation des commissaires au drapeau

Le Ministre Hamed Bakayoko invite les policiers à un changement de mentalité



52 nouveaux policiers issus du concours direct d'entrée à l'école nationale de Police ont été présentés au drapeau national ce vendredi 29 janvier 2016, en présence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Hamed Bakayoko et du Ministre auprès du Président de la République en charge de la Défense, Alain-Richard Donwahi.

Cette cérémonie qui marque la fin de la Formation commune de base (FCB), a été l'occasion pour le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS), Hamed Bakayoko d'adresser ses félicitations aux nouveaux policiers qui ont fait preuve d'endurance en

franchissant toutes les étapes de la formation militaire.

« Vous serez régulièrement évalués pendant votre formation et sachez que seuls les plus méritants intégreront le corps de la Police après la formation policière », a dit le Ministre Hamed Bakayoko.

Il a, en outre, révélé que la loi de Programmation des Forces de Sécurité intérieure votée récemment par l'Assemblée Nationale, prévoit le renforcement des capacités de l'Ecole Nationale de Police et la création de deux nouvelles écoles à l'intérieur du pays pour la formation des policiers.

« Le nouveau policier formé à l'Ecole

de Police doit inspirer confiance aux usagers du service et être un modèle aussi bien dans sa vie professionnelle que dans sa vie privée », a insisté le MEMIS. Hamed Bakayoko a, pour finir, félicité le Directeur de la Formation et de l'Ecole Nationale de Police et ses collaborateurs pour la rigueur imprimée dans la formation des élèves et toutes les actions mises en œuvre pour améliorer le cadre de l'Ecole.

Les 952 élèves policiers présentés au drapeau sont constitués de 47 commissaires, 104 officiers et 801 Sous-officiers.

UNE ARMÉE AU SERVICE DE LA PAIX



L'intégration des femmes dans tous les secteurs d'activité : Une priorité du Gouvernement



Lancement de la journée Internationale de la Femme le 25 février à la salle de conférence des Affaires Etrangères

Le lancement des festivités a eu lieu le jeudi 25 février dernier, au Plateau, en présence du Premier ministre Daniel Kablan Duncan, de la Ministre de la Promotion de La Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ainsi que de nombreux membres du gouvernement. Il s'agit, à travers ce thème de faire le point sur les progrès réalisés en faveur des femmes dans chaque pays.

En Côte d'Ivoire, note le Premier Ministre, le principe d'égalité est consacré par la Constitution ivoirienne. Celle-ci garantit également la protection contre les violences faites aux femmes. Le Chef du gouvernement a rappelé les actions menées par la Première Dame, Dominique Ouattara (marraine de la cérémonie de lancement), à l'endroit des femmes pour leur autonomisation, l'accès au crédit et la

lutte contre le travail des enfants. En outre, il a énuméré les mesures prises par le gouvernement visant à accroître le nombre de femmes dans les sphères de décision politique, économique et diplomatique. Malgré des efforts significatifs, le Premier ministre reconnaît que « la tendance est trop faible ». Beaucoup d'efforts restent à faire afin qu'un vent nouveau souffle et soit promoteur d'une plus grande égalité des chances.

Il envisage donc de renforcer la place des femmes dans les institutions publiques et privées, faciliter l'accès au financement et au crédit bancaire, l'accès à la propriété foncière, etc. Avec 60 à 70% de représentativité au sein de la population active, les femmes sont une force pour le changement. Elles doivent, encourage-t-il, « arracher leur indépendance économique ».

Pour briser le plafond de verre, les hommes, autorités coutumières, Ong, partis politiques doivent être des partenaires et accompagner l'autonomisation des femmes.

Cheville ouvrière de la Journée Internationale de la Femme 2016, la Ministre Euphrasie Yao a invité les différents ministères représentés à cette cérémonie à réaliser ce vœu du ministre Duncan au sein de leurs départements.

Pour l'édition 2016 de la Journée Internationale de la Femme (JIF), des émissions, panels et activités éclatés dans tout le pays ont été organisés. Un forum sur le thème « Le succès façon femme » s'est tenu début mars. La célébration officielle a eu lieu le 8 mars, au palais de la culture.

Lutte contre l'insalubrité urbaine

Anne Ouloto recourt à l'armée pour l'entretien du littoral



La Ministre de la Salubrité urbaine et de l'Assainissement, Anne Ouloto, a recouru à l'armée, notamment les pensionnaires de l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA), pour l'entretien du littoral bordant le sud d'Abidjan, dans la commune de Port-Bouet.

« Nous avons l'ambition de faire en sorte qu'Abidjan et toutes les grandes villes de la Côte d'Ivoire soient propres », a affirmé la Ministre. Elle a invité les populations à adopter des comportements salubres en prenant soin de leur cadre de vie. « La rue n'est pas la poubelle. J'attends des populations, la mise en place de comités locaux de salubrité, d'opérations d'utilité, de sorte à ce que tous participent à la propreté des villes et du pays ».

« La rue n'est pas une poubelle »

Anne OULOTO a remercié le Ministre auprès du Président de la République en charge de la Défense, Alain Donwahi pour avoir accepté de mettre à contribution l'armée pour les opérations de salubrité.

« le soldat doit participer à la vie de la nation »

Le Ministre Alain-Richard Donwahi a rappelé que la mission du soldat et plus particulièrement du militaire va au-delà de « faire la guerre ». Selon le Ministre de la Défense, le soldat doit participer à la vie de la nation. « Rendre la ville propre fait partie de la mission des militaires », a affirmé Alain-Richard Donwahi.



5^{ème} conférence du CENSAD



Photo de famille

Les Ministres de la Défense planchent sur les attentes des peuples africains dans la lutte contre le terrorisme

Il s'est tenu du 22 au 25 mars 2016 à Sharm el-Sheikh En Egypte la conférence des Ministres de la Défense des pays membres de la CEN-SAD". La délégation ivoirienne forte de 5 membres a été conduite par le Ministre auprès du Président de la République, chargé de la Défense.

Rappelons que la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) est une organisation internationale regroupant 28 États africains et ayant pour but de faciliter les liens économiques, sociaux et culturels entre les États-membres ainsi que de consacrer le principe de non-agression et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États membres. Elle a été créée le 4 février 1998 à Tripoli, en Libye, lors d'un sommet réunissant les chefs d'État de la Libye, du Mali, du Niger, du Soudan et du Tchad.

Cette organisation dont la Côte d'Ivoire est membre vise à promouvoir la paix et la sécurité au sein de la communauté sahélo-saharienne, conformément à la Charte des Nations Unies et au Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

La 5^{ème} conférence des ministres avait donc pour objectif de «donner une réponse aux attentes des peuples africains dans la lutte contre le terrorisme et apporter des propositions de solution à la Communauté internationale dans la lutte contre l'extrémisme».

A cette rencontre les pays membres de la CEN-SAD ont insisté sur la nécessité de rétablir la paix dans la région en conjuguant leurs efforts et en mutualisant leurs ressources pour faire face au terrorisme.

Les travaux de cette rencontre ont abouti à la déclaration de Sharm El Sheikh sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité Transnationale dans l'espace CEN-SAD et à l'adoption des principaux documents juridiques et institutionnels suivants :

- le projet de stratégie pour la sécurité et le développement de l'espace CEN-SAD;
- le projet révisé du protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des conflits;
- le Règlement intérieur du Conseil Permanent de Paix et de Sécurité;
- le Rapport de la réunion des experts;
- le Rapport de la session ministérielle.

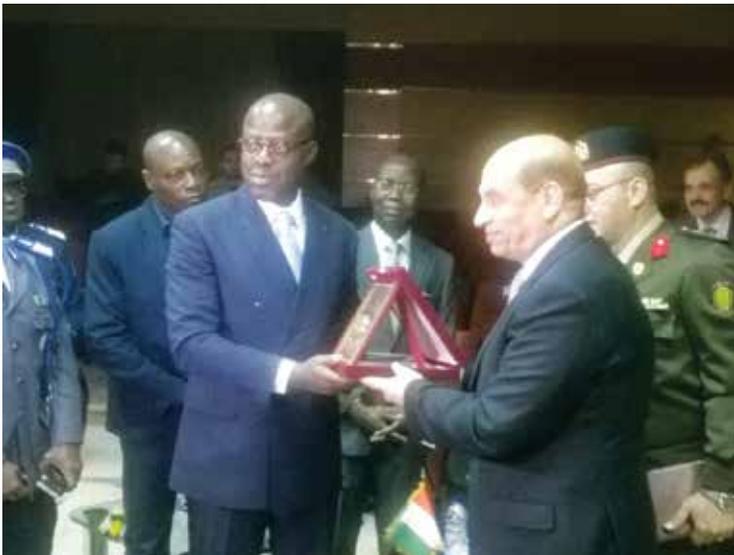
En marge de la réunion ministérielle, le Ministre Ivoirien de la Défense a eu des échanges avec ses homologues du Nigéria et de la Guinée dans l'optique d'envisager des axes de coopération entre nos pays.



Le Ministre et sa délégation à la réunion ministérielle CEN-SAD.



Le Ministre signant le Livre d'Or de l'AOI en présence du PCA du groupe.



Le Ministre recevant un présent de l'AOI.



Le Ministre et l'Amiral Mohab Mameesh, DG de la SCA, dans le bateau visitant le canal de Suez



La délégation ivoirienne et le représentant des Comores.

Sécurisation des frontières

La Côte d'Ivoire et le Liberia à la recherche de solutions



Photo de famille

La troisième réunion quadripartite entre les Gouvernements du Libéria et de la Côte d'Ivoire, les forces de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL), a débuté le jeudi 17 mars 2016 à Grand-Bassam, à une quarantaine de kilomètres d'Abidjan.

L'objectif de cette rencontre périodique est d'appuyer le renforcement de la coopération entre les Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Liberia dans le domaine de la sécurité transfrontalière. En effet, ces deux pays qui sortent de conflits doivent faire face à plusieurs défis sécuritaires, au nombre desquels, la circulation illicite des armes de part et d'autre de la frontière ainsi que de nombreuses attaques menées par des groupes armés, visant particulièrement le territoire ivoirien.

S'exprimant à l'ouverture de la rencontre, le Général Soumaïla Bakayoko, Chef d'État-Major Général des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), a indiqué qu'une synergie d'actions était nécessaire pour lutter contre le grand banditisme et pour rendre les frontières des deux pays plus sûres. Il a également estimé qu'à l'issue de la rencontre de deux jours, des directives communes devraient être proposées dans le rapport final des échanges.

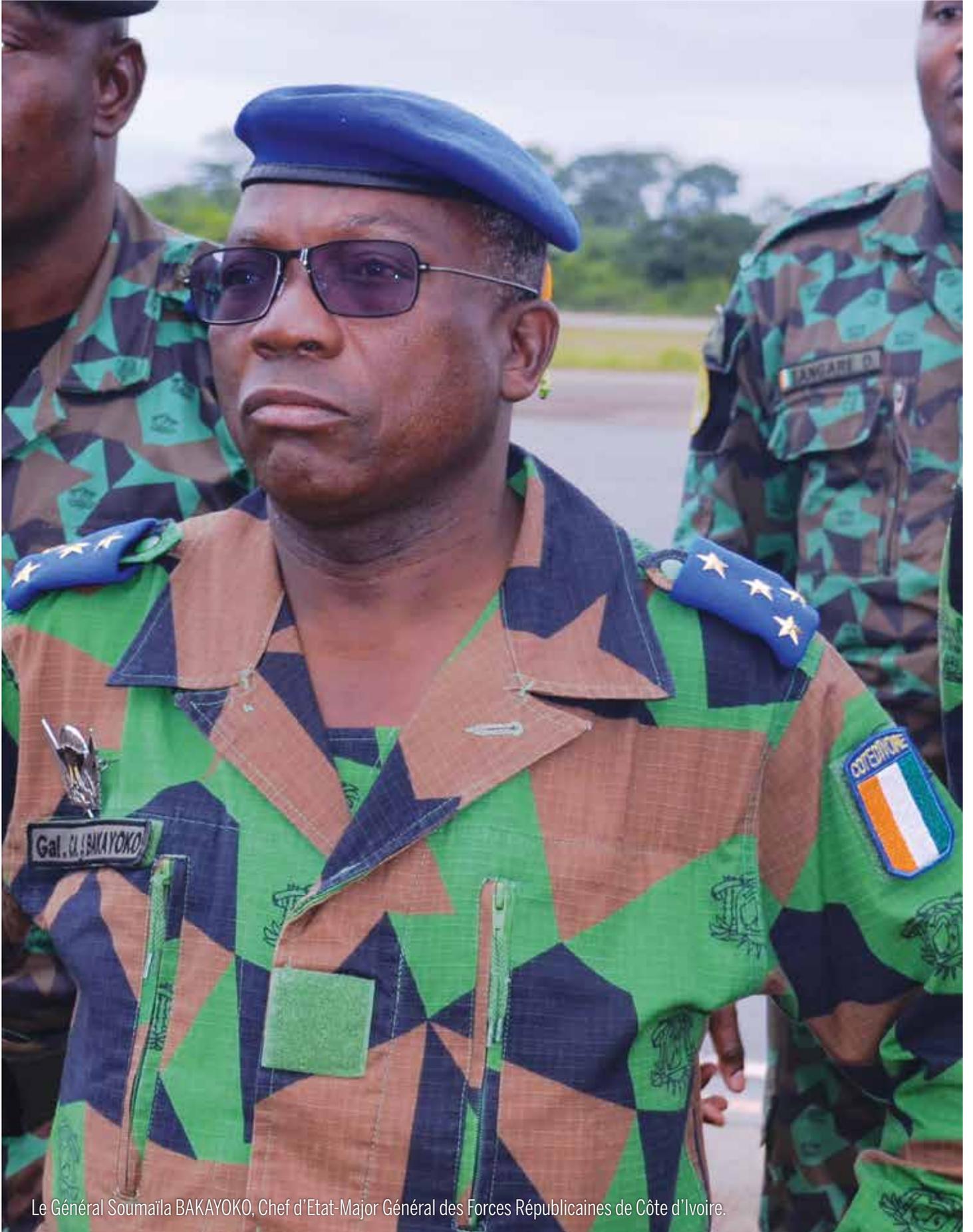
Pour le Ministre auprès du Président de la République chargé de la Défense, Alain-Richard Donwahi, cette réunion quadripartite, organisée quatre jours après les attentats meurtriers perpétrés contre la cité balnéaire de

Grand-Bassam, apparaît comme une prise de conscience de la nécessité de la lutte collective pour la préservation de la sécurité des populations. Pour Le ministre en charge de la Défense, les conclusions des travaux devraient aider à mieux sécuriser les frontières et les populations.

Les Commandants des forces de l'ONUCI et de la MINUL, les Généraux Didier L'Hôte et Salihu Zaway Uba, ont pris part à cette réunion qui a pris fin le vendredi 18 mars 2016.

Source: BIPA





Le Général Soumaila BAKAYOKO, Chef d'Etat-Major Général des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire.



Alain-Richard DONWAHI rencontre les Attachés de Défense

Le Ministre auprès du Président de la République, chargé de la Défense, Alain-Richard DONWAHI, a reçu, le vendredi 29 avril 2016, à son cabinet, l'Amicale des Attachés de défense accrédités en Côte d'Ivoire. Cette délégation, forte d'une quinzaine de personnes, a été conduite par son Président, le Colonel-Major Ahmadou Madougou de la République du Niger.

L'objectif de cette rencontre était de mettre en place un cadre d'échanges entre le nouveau ministre et les Attachés de défense accrédités en Côte d'Ivoire.

Dans son intervention, le Ministre Alain-Richard DONWAHI s'est félicité de cette initiative. Il a fait le point sur la situation sécuritaire et prononcé sur la baisse constante de l'indice de sécurité en Côte d'Ivoire qui est passé de 3.8 en janvier 2012 à 1.1 à ce jour.

Le Ministre s'est aussi réjoui de la levée de l'embargo sur les armes décidée par l'Onu, avant de réitérer la totale

disponibilité du ministère à collaborer étroitement avec les Attachés de Défense accrédités en Côte d'Ivoire.

Au cours de cette rencontre, ses hôtes ont été instruits sur le vaste chantier de la Réforme du Secteur de la Sécurité qui a abouti à la Loi de Programmation Militaire 2016-2020. Pour conclure, le Ministre Alain-Richard DONWAHI a rappelé que la coopération en matière de renseignements est plus qu'indispensable aujourd'hui entre les Etats pour faire barrage aux attaques terroristes comme celle qui a endeuillé la Côte d'Ivoire le 13 mars 2016.

Ce cadre d'échanges devra être une plateforme qui leur permettra de mutualiser leurs efforts et leurs renseignements respectifs pour une efficacité plus accrue de leurs actions dans la lutte contre le terrorisme.

Au terme de la rencontre, le Ministre a souhaité que ces échanges se tiennent mensuellement. Un cocktail a été offert aux hôtes du jour.



La liste des pays accrédités



Colonel-Major
SAWADOGO Yssouf
Attaché de Défense du Burkina Faso

Colonel
TAMBOURA Amadou
Attaché de Défense du Mali



Colonel
LAFARGUE Xavier
Attaché de Défense de France

Lieutenant-Colonel
Michael LEE
Attaché de Défense des États-Unis



Contre-Amiral
Isaac OSEI-KUFUOR
Attaché de Défense du Ghana

Lieutenant-Colonel
Mohamadou Lamine KONARE
Conseiller Militaire de l'Union Africaine



Général de Division
COSTA Emilio
Conseiller Militaire CEDEAO

Lieutenant-Colonel
WESTLAKE Simon
Attaché de Défense du Royaume-Uni



Intendant-Colonel
MARENA Malang
Attaché de Défense du Sénégal

Colonel
Mahboud HASSAN
Attaché de Défense du Maroc



Colonel Supérieur
SONG Feng
Attaché de Défense de Chine

Monsieur
Josef GOERLICH
Représentant de l'Attaché de Défense de l'Allemagne



Colonel
ZUKILE Mpapela
Attaché de Défense d'Afrique du Sud



Bon à savoir

L'Attaché de Défense représente le Ministère de la Défense au sein de l'ambassade et auprès des autorités militaires dans les pays d'accréditation. Il joue le rôle de Conseiller et d'expert auprès du chef de la mission diplomatique dans les domaines de sécurité et de défense.

L'Hymne National (l'Abidjanaise)



*Salut ô terre d'espérance!
Pays de l'hospitalité.
Tes légions remplies de vaillance,
Ont relevé ta dignité.
Tes fils, chère Côte d'Ivoire,
Fiers artisans de ta grandeur,
Tous rassemblés et pour ta gloire,
Te bâtiront dans le bonheur.
Fiers Ivoiriens, le pays nous appelle.
Si nous avons, dans la paix, ramené la liberté,
Notre devoir sera d'être un modèle
De l'espérance promise à l'humanité
En forgeant unis dans la foi nouvelle,
La patrie de la vraie fraternité.*





VIGILANCE population !

Contribuons tous à la sécurité de notre nation

- ✓ **Coopérons** avec les Forces de sécurité
- ✓ **Prévenons** et **empêchons** la radicalisation religieuse et les **actes de terrorisme**



n° vert : 22 48 97 60